

Alpes-Maritimes,
vers une stabilisation du nombre de
personnes âgées dépendantes d'ici 2020

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

RAPPORT D'ÉTUDE

Juin 2009



N° 26

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil général des Alpes-Maritimes.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Renan Duthion

RÉDACTEUR EN CHEF

David Levy

AUTEURS

Françoise Brulon

Virginie Meyer - Harrous

Remerciements à Guylène Tandeau de Marsac, du Pôle de service à l'action régionale "Emploi-Population", pour ses conseils avisés et le temps qu'elle nous a consacré.

À Françoise

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
SYNTHÈSE	4
ESTIMATION DE LA DÉPENDANCE DANS LES ALPES-MARITIMES EN 2005	5
Analyse du mode de vie des personnes âgées en 2005	5
296 900 personnes âgées d'au moins 60 ans	5
11 600 personnes âgées en institution	5
Une personne âgée sur trois vit seule chez elle	6
Approche de la dépendance dans les Alpes-Maritimes en 2005	8
Environ 22 200 personnes âgées dépendantes	8
Les femmes, plus souvent dépendantes que les hommes.....	9
Près d'une personne dépendante sur trois en institution en 2005	10
Une personne dépendante sur cinq vit seule chez elle	10
ESTIMATION DE LA DÉPENDANCE DANS LES ALPES-MARITIMES EN 2020	13
Les Alpes-Maritimes, 4^{ième} département le plus âgé en 2020	13
Une hausse de près de 25 % des personnes de 60 ans ou plus	13
Un vieillissement cependant moins marqué que dans certains départements de la région	14
Approche de la dépendance dans les Alpes-Maritimes en 2020	15
Des taux de dépendance en recul	15
+1,1 % de personnes dépendantes par rapport à 2005 : la plus faible augmentation de la région ..	15
Moins de personnes dépendantes en institution, mais plus à domicile.....	18
Une population dépendante qui vieillirait.....	18
Évolution du mode de vie des personnes âgées entre 2005 et 2020	19
Stabilisation du nombre de personnes âgées en institution	19
Davantage de personnes âgées vivant seules chez elles à l'horizon 2020	19
AU MOINS 4 000 EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES À CRÉER D'ICI 2020 SELON LES PROJECTIONS NATIONALES DU CENTRE D'ANALYSE STRATÉGIQUE	21
Avant-propos	21
Créer 40 % d'emplois supplémentaires en institution entre 2008 et 2020	22
Une volonté d'augmenter l'offre en institution.....	22
Une volonté de faire progresser rapidement le taux d'encadrement du personnel soignant	23
2 850 emplois supplémentaires nécessaires en institutions.....	26
1 200 emplois supplémentaires à domicile d'ici 2020	27
Un total de 17 400 emplois induits par la prise en charge des personnes âgées dépendantes à l'horizon 2020	29
LES RESSOURCES DES MÉNAGES ÂGÉS DANS LES ALPES-MARITIMES	31
Avant-propos	31
Des ressources plus élevées qu'en moyenne nationale, mais plus dispersées	32
Des ressources globalement plus élevées dans les Alpes-Maritimes qu'en France... ..	32
... mais plus dispersées.....	32
Davantage de ménages aisés qu'en France métropolitaine, mais aussi davantage de ménages modestes	33
Un constat vrai quelle que soit la composition du ménage.....	33
... et quel que soit l'âge	34
Des différences selon les générations beaucoup moins accentuées que dans les autres départements de la région	35
23 600 ménages déclarent des ressources par personne inférieures au premier plafond de l'APA	37
Zoom sur les ménages dont le référent fiscal est âgé de 70 ans ou plus	39
Éléments de cadrage	39
Une forte concentration des ménages près du premier plafond de l'APA.....	40
D'ici à 2020, la démographie pèserait légèrement sur la distribution des revenus	42

BIBLIOGRAPHIE	45
ANNEXES	47
Définitions	47
Les grilles d'évaluation de la dépendance.....	47
L'outil Aggir	47
Le revenu mensuel « au sens de l'APA » par personne	48
Sources.....	50
L'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance (HID) 1998-1999.....	50
Les rapports d'activité des Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) 2002	50
Les hypothèses retenues avec le Conseil général des Alpes-Maritimes	51
Choix du scénario de projection de population.....	51
Choix de la méthode d'estimation de la dépendance.....	51
Hypothèses sur les emplois induits par la dépendance	52

PRÉAMBULE

Contexte :

Avec le vieillissement de la population, les problèmes de dépendance des personnes âgées constituent une préoccupation croissante des acteurs publics. En raison du poids de sa population âgée et de son fort attrait résidentiel, le département des Alpes-Maritimes est tout particulièrement concerné. Le Conseil général des Alpes-Maritimes a souhaité ainsi réaliser avec l'Insee une étude sur les personnes âgées dépendantes, qui vient compléter le recensement des besoins du département en personnel et en qualification effectué dans le cadre des travaux engagés suite à la signature de la convention avec la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie). Cette étude sera par ailleurs un élément de l'actualisation du schéma départemental gérontologique.

Aujourd'hui, la prise en charge des personnes âgées dépendantes combine à la fois solidarité familiale, à travers l'aide apportée par les proches, et solidarité collective, par le biais de services, d'hébergements et de prestations comme l'allocation personnalisée d'autonomie. Elle soulève un certain nombre de questions : comment prendre en compte les aspirations des personnes âgées en termes de mode de vie ? Comment pallier la perte progressive de leur autonomie, physique et mentale, pour respecter leur souhait de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel ? Comment financer l'aide aux personnes dépendantes ? Quel est l'emploi lié à la dépendance aujourd'hui et quel sera celui induit à l'avenir par le vieillissement de la population ? Ce rapport, outil d'aide à la réflexion, vise à apporter des éléments de réponse au Conseil général des Alpes-Maritimes.

Mises en garde

L'étude se concentre sur la population des 60 ans ou plus. Ce champ correspond en France¹ à une définition « administrative » de la dépendance, même si les principales incapacités liées à l'âge apparaissent plutôt à partir de 75, voire 80 ans.

En revanche, une attention toute particulière doit être portée sur la différence entre le concept de la « dépendance » utilisé par l'Insee et celui utilisé par les Conseils généraux. En effet, la dépendance au sens de l'Insee correspond à une dépendance déclarée ; elle est donc estimée : on parle de personnes âgées « potentiellement » dépendantes. À l'inverse, les Conseils généraux mesurent la dépendance grâce à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Elle correspond à une perte d'autonomie reconnue administrativement, suite à la visite de l'équipe médico-sociale. Dans ce rapport, la notion de personnes âgées dépendantes est donc à prendre au conditionnel. Par commodité, on utilisera l'expression « personnes âgées dépendantes » à la place de « personnes âgées potentiellement dépendantes ».

Enfin, une dernière précaution concernant les méthodes d'estimation de la population mérite d'être détaillée. Dans cette étude, le concept d'âge retenu est l'âge « *en différence de millésime* » : par exemple, au 1^{er} janvier 2008, un enfant né le 1^{er} mars 2000 aura 8 ans en différence de millésime (2008-2000). Or, sur le site www.insee.fr, l'âge est décrit selon un autre concept, l'âge « *révolu* » : au 1^{er} janvier 2008, l'enfant né le 1^{er} mars 2000 aura 7 ans (et 10 mois). Ainsi, il existe un décalage d'un an entre les deux concepts d'âge :

$$\boxed{\text{âge en différence de millésime} = \text{âge révolu} + 1}$$

Concrètement, dans l'étude qui suit, la population des 80-84 ans (par exemple) correspond à la population des 79-83 ans sur le site insee.fr. Ainsi en 2005, le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus est estimé dans ce rapport à 296 900, contre 284 900 sur le site insee.fr : il faut en effet y rajouter toutes les personnes qui ont eu 59 ans en 2005. Ce décalage est particulièrement visible pour les tranches d'âge les plus élevées.

¹ La France se distingue ainsi d'autres pays où le critère d'âge n'est pas retenu (voir à ce sujet l'étude de la Drees, parue dans la collection « Études et Résultats », n°94 - décembre 2000 - rédigée par Christel COLIN et Vincent COUTTON)

SYNTHÈSE

En 2005, le département des Alpes-Maritimes est le département le plus âgé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 28 % des personnes qui y vivent ont 60 ans ou plus ; 12 % ont 75 ans ou plus. En 2020, avec notamment l'arrivée à des âges élevés de la génération du baby-boom, la part de ces personnes devrait augmenter. Selon notre scénario central de projection de population², 31 % des habitants seraient alors âgés de 60 ans ou plus, tandis que 13 % auraient au moins 75 ans. Le poids de la population âgée de 60 à 75 ans évoluerait donc plus sensiblement que celui des plus de 75 ans.

Pourtant, au cours de cette période, les Alpes-Maritimes passeraient du département le plus âgé de Provence-Alpes-Côte d'Azur, au quatrième département le plus âgé parmi les six départements qui composent la région. En effet, le vieillissement y serait moins marqué que dans la plupart des départements : entre 2005 et 2020, le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus augmenterait de 23 % dans les Alpes-Maritimes, contre 32 % dans l'ensemble de la région.

Par ailleurs, d'après nos méthodes d'estimation de la dépendance³, la population dépendante après 60 ans ne devrait augmenter que très peu, de l'ordre de 1 %. Cette évolution serait de loin la plus faible de la région : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la population dépendante augmenterait en moyenne de 11 % d'ici 2020.

La part de la population dépendante chez les 60 ans ou plus baisserait très légèrement, passant de 7 % à 6 %. Cette baisse, en partie due au recul de l'âge d'entrée en dépendance, serait liée à un effet pyramide des âges.

L'évolution de la dépendance dans les années à venir aura des effets directs sur sa prise en charge. Entre 2008 et 2020, compte tenu des orientations politiques en cours, l'emploi induit par la dépendance progresserait d'environ 30 %, ce qui représenterait une hausse d'environ 4 000 emplois liés à la prise en charge des personnes âgées dépendantes. La création de 1 200 emplois seraient nécessaires à domicile, tandis qu'elle serait de l'ordre de 2 800 dans les institutions. L'effort serait particulièrement soutenu concernant le personnel soignant, dont l'effectif devrait augmenter de près de 50 % sur la période.

Si les ménages âgés des Alpes-Maritimes disposent en moyenne de ressources plus élevées qu'en France métropolitaine, 23 600 (soit 14 %) déclarent en 2005 un revenu mensuel qui correspondrait, en cas de dépendance reconnue, à un versement total de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). En établissement, cette allocation aide les bénéficiaires à acquitter le tarif dépendance : à ce titre, elle contribue à une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie et améliore la vie des personnes âgées concernées. À domicile, elle aide à financer toutes les dépenses qui permettent au bénéficiaire de continuer à vivre chez lui (rémunérations de services à domicile et aide technique).

Si l'on se concentre sur les ménages dont le référent fiscal est âgé d'au moins 70 ans, âge à partir duquel la dépendance survient plus fréquemment, ce nombre passe à 15 200 en 2005. À niveau de ressources constant et à législation inchangée, il atteindrait 19 400 en 2020. Cependant, l'effet démographique influencerait peu sur la distribution des revenus d'ici 2020. En effet, dans cette période, le nombre de ménages disposant de faibles ressources augmenterait à peine plus que celui de l'ensemble des ménages âgés.

² Voir la partie « Annexes », « Les hypothèses retenues avec le Conseil général des Alpes-Maritimes »

³ Voir la partie « Annexes », « Les hypothèses retenues avec le Conseil général des Alpes-Maritimes »

ESTIMATION DE LA DÉPENDANCE DANS LES ALPES-MARITIMES EN 2005

Analyse du mode de vie des personnes âgées en 2005

296 900 personnes âgées d'au moins 60 ans

En 2005, 296 900 personnes sont âgées d'au moins 60 ans dans le département des Alpes-Maritimes. Elles représentent 28,0 % de l'ensemble de la population du département. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette part est d'environ 24,0 %. Plus d'un habitant sur dix a au moins 75 ans, si bien que le département des Alpes-Maritimes est en 2005 le plus âgé de la région.

Les femmes y seraient majoritaires à 57,8 % (contre 56,6 % dans l'ensemble de la région). Cette part s'accroît avec l'avancée en âge : elle serait de 54 % avant 75 ans, 60 % entre 75 ans et 84 ans et 69 % chez les 85 ans ou plus. En effet, l'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes (84,5 ans contre 78,2 ans) et elles survivent souvent à leur conjoint.

**Part des hommes et des femmes par tranche d'âge (en %)
en 2005**

	Hommes			Femmes			Ensemble	
	Population en 2005	Part dans l'ensemble des hommes	Part dans la population totale	Population en 2005	Part dans l'ensemble des femmes	Part dans la population totale	Population en 2005	Part (en %)
60-74 ans	76 200	60,8	46,2	88 700	51,7	53,8	164 800	55,5
75-84 ans	36 700	29,3	39,9	55 200	32,2	60,1	91 900	31,0
85 ou plus	12 400	9,9	30,8	27 800	16,2	69,2	40 200	13,5
Ensemble	125 300	100,0	42,2	171 700	100,0	57,8	296 900	100,0

Source : Insee (enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998-1999)

Méthode : Scénario central de population

Note de lecture : En 2005, l'Insee estime à 76 200 le nombre d'hommes âgés de 60 à 74 ans. Sur 100 hommes, 60,8 ont entre 60 et 74 ans, 29,3 ont entre 75 et 84 ans et 9,9 ont 85 ans ou plus (lecture en colonne). Enfin, sur 100 personnes âgées de 60 à 74 ans, 46,2 sont des hommes et 53,8 sont des femmes (lecture en ligne).

11 600 personnes âgées en institution⁴

En 2005, parmi les personnes âgées de 60 ans ou plus vivant dans les Alpes-Maritimes, 11 600 personnes résident en institution, soit 3,9 % de la population du département. Cette proportion est proche de celle estimée dans l'ensemble de la région (3,6 %). Par institution, on entend les établissements suivants : les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), les maisons de retraite, les unités de soins de longue durée (USLD), les résidences d'hébergement temporaire et les logements foyers.

L'hébergement en institution est plus fréquent avec l'avancée en âge : il concerne environ 1 % des habitants des Alpes-Maritimes âgés de 60 à 74 ans, 3 % de ceux qui ont entre 75 et 84 ans et 18 % de ceux de 85 ans ou plus.

⁴ cf. encadré n°1

Une personne âgée sur trois vit seule chez elle

La très grande majorité des personnes âgées de 60 ans ou plus vivent à domicile : 95,4 %, soit 283 300 personnes. Parmi elles, 33,7 % habitent seules chez elles (soit 95 600 personnes). Cette part augmente avec l'âge : 25 % des 60-74 ans sont seuls chez eux, 40 % des 75-84 ans et 55 % des 85 ans ou plus.

Enfin, sur quatre personnes de 60 ans ou plus qui vivent seules chez elles, trois sont des femmes. Par ailleurs, dans l'ensemble de la population masculine qui vit à domicile, on estime à 20 % la part des hommes vivant seuls : 24 300 hommes sur 120 900. Cette part s'élève à près de 45 % dans la population féminine vivant à domicile : sur les 162 400 femmes qui vivent à leur domicile, 71 300 habitent seules chez elles.

**Population des Alpes-Maritimes par mode de vie
en 2005**

		Population totale	Estimation de la population en institution	Estimation de la population vivant à domicile	dont population vivant seule à domicile	dont population vivant à domicile avec au moins une personne
Hommes	60-69 ans	52 500	500	50 900	9 000	41 900
	70-74 ans	23 700	300	23 100	4 200	18 900
	75-79 ans	20 700	400	20 300	3 900	16 300
	80-84 ans	16 000	400	15 600	3 500	12 100
	85-89 ans	7 400	500	6 900	1 900	4 900
	90 ans ou plus	5 000	700	4 200	1 700	2 500
	Ensemble	125 300	2 800	120 900	24 300	96 600
Femmes	60-69 ans	59 400	300	58 900	16 600	42 300
	70-74 ans	29 300	300	28 900	11 500	17 300
	75-79 ans	28 800	700	28 100	13 700	14 400
	80-84 ans	26 400	1 500	24 700	14 900	9 800
	85-89 ans	14 200	1 700	12 500	8 200	4 400
	90 ans ou plus	13 500	4 200	9 300	6 400	2 900
	Ensemble	171 600	8 800	162 400	71 300	91 100
Ensemble	60-69 ans	111 900	800	109 800	25 700	84 100
	70-74 ans	52 900	700	52 000	15 700	36 300
	75-79 ans	49 500	1 000	48 300	17 600	30 700
	80-84 ans	42 400	2 000	40 300	18 400	21 900
	85-89 ans	21 700	2 200	19 400	10 100	9 300
	90 ans ou plus	18 500	4 900	13 500	8 100	5 400
	Ensemble	296 900	11 600	283 300	95 600	187 700

Source : Insee (enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998-1999)

Méthode : Scénario central de population

Champ : À l'inverse de la population totale, les populations estimées en institution et à domicile n'incluent pas certaines catégories de personnes (SDF, couvents, prisons, etc.)

Estimation du nombre de personnes en institution

En 2005, l'Insee estime à 11 600 le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus vivant en institution. Cette estimation a été réalisée à partir de l'enquête HID de l'Insee (Handicaps-Incapacités-Dépendance) qui date de fin 1998, selon la méthode « mode de vie », qui a été conjointement retenue par le Conseil général des Alpes-Maritimes et l'Insee (cf. la partie « Annexes »). Cependant, l'hypothèse sous-jacente à cette méthode est que le niveau de dépendance dépend de l'offre en institution en 1999 : un département ayant à chaque sexe et âge un nombre de personnes vivant en institution supérieur à celui d'un autre département aura ainsi plus de dépendants.

Dans cette étude, on raisonne donc à partir d'une offre donnée et d'un comportement donné des individus vis-à-vis de cette offre. Or, bien évidemment, si l'offre d'hébergement a augmenté dans le département depuis 1999, par exemple grâce à une politique volontariste du Conseil général d'accroître le nombre de places en institution, le nombre « réel » de personnes recensées en institution sera supérieur à celui estimé par l'Insee. De fait, le Conseil général des Alpes-Maritimes dénombre en 2005 12 000 lits occupés dans le département. L'offre était plus faible en 1999 : 11 750 lits occupés dans le département.

Par ailleurs, la répartition des personnes âgées entre domicile et institution dépend elle aussi fortement de l'offre en institution et du coût d'entrée en institution. Gardons donc à l'esprit que nous raisonnons à comportements inchangés et que les comportements dépendent de l'offre : autrement dit, si l'offre évolue, les comportements peuvent aussi évoluer.

Approche de la dépendance dans les Alpes-Maritimes en 2005

Environ 22 200 personnes âgées dépendantes⁵

En 2005, le nombre de personnes âgées dépendantes de 60 ans ou plus est estimé à 22 200 dans le département des Alpes-Maritimes. Le taux de dépendance⁶ atteindrait alors 7,5 % de la population des 60 ans ou plus. Il serait de 6,8 % dans l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à la même date.

La part des personnes dépendantes augmente fortement avec l'avancée en âge : dans les Alpes-Maritimes, elle serait de l'ordre de 2 % pour les 60-74 ans, 8 % pour les 75-84 ans et 28 % pour les 85 ans ou plus.

Estimation de la population dépendante et des taux de dépendance (en %) en 2005

		Population totale	Population dépendante	Taux de dépendance
Hommes	60-69 ans	52 500	1 000	1,8
	70-74 ans	23 700	800	3,4
	75-79 ans	20 700	1 200	5,9
	80-84 ans	16 000	1 400	9,0
	85-89 ans	7 400	1 100	14,7
	90 ans ou plus	5 000	1 600	31,5
	Ensemble	125 300	7 100	5,7
Femmes	60-69 ans	59 400	1 100	1,9
	70-74 ans	29 300	900	3,1
	75-79 ans	28 800	1 500	5,0
	80-84 ans	26 400	3 100	11,7
	85-89 ans	14 200	3 000	21,0
	90 ans ou plus	13 500	5 500	40,9
	Ensemble	171 600	15 100	8,8
Ensemble	60-69 ans	111 900	2 100	1,9
	70-74 ans	52 900	1 700	3,2
	75-79 ans	49 500	2 700	5,4
	80-84 ans	42 400	4 500	10,7
	85-89 ans	21 700	4 100	18,9
	90 ans ou plus	18 500	7 100	38,4
	Ensemble	296 900	22 200	7,5

Source : Insee (enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998-1999)

Méthode : Scénario central de population

Note de lecture : Sur 52 500 hommes âgés de 60 à 69 ans, 1 000 seraient dépendants, soit 1,8 % d'entre eux.

⁵ Cf. encadré n°2

⁶ On définit par taux de dépendance le ratio entre nombre de personnes dépendantes et nombre total de personnes.

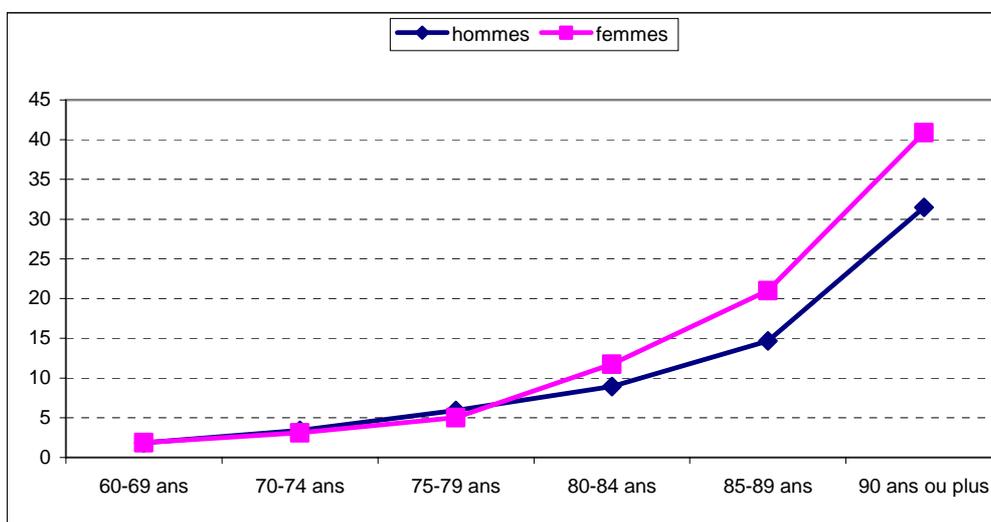
Les femmes, plus souvent dépendantes que les hommes

Les femmes dépendantes seraient deux fois plus nombreuses que les hommes (15 100 contre 7 100). Près de 70 % des personnes dépendantes de 60 ans ou plus seraient des femmes. Cette part croîtrait avec l'âge : entre 60 et 74 ans, 47 % des personnes âgées dépendantes seraient des femmes, entre 75 et 84 ans, cette part passerait à 74 % et à partir de 85 ans, elle atteindrait 85 %. La probabilité d'être dépendant augmentant avec l'âge, les femmes sont globalement davantage concernées par la dépendance que les hommes⁷. Les femmes ont en effet une espérance de vie supérieure à celle des hommes et se marient en général avec un conjoint plus âgé : elles leur survivent ainsi souvent (en moyenne d'une dizaine d'années). En 2003, dans les Alpes-Maritimes, l'espérance de vie à 60 ans des femmes est estimée à 26,4 ans, elle est de 22,3 ans chez les hommes.

Le taux de dépendance des femmes (part des femmes dépendantes de 60 ans ou plus dans l'ensemble des femmes de 60 ans ou plus) serait de 8,8 %, contre 5,7 % pour les hommes. Entre 60 et 74 ans, 2,3 % des femmes et 4,4 % des hommes seraient dépendants ; entre 75 et 84 ans, 8,2 % des femmes et 7,2 % des hommes seraient dépendants. À partir de 85 ans, ces proportions seraient respectivement de 30,7 % et 21,4 %. Globalement, avant 80 ans, les taux de dépendance sont donc très proches, quel que soit le sexe. Ensuite, à âge égal, la proportion de personnes dépendantes est toujours plus élevée chez les femmes.

L'une des explications de ces différences de genre réside dans la définition même de la dépendance (rencontrer des difficultés, voire des incapacités pour réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne). Il y aurait, selon Pierre Mormiche⁸, un effet de « préoccupation » : l'attention portée aux tâches quotidiennes, souvent ménagères, étant plus habituelle chez les femmes, ces dernières demanderaient plus souvent de l'aide et se sentiraient plus dépendantes. Par ailleurs, les hommes et les femmes ne déclarent pas le même type de dépendance : les femmes déclarent surtout des déficiences motrices et, un peu moins souvent, des déficiences intellectuelles ou mentales, alors que les hommes déclarent plus fréquemment des déficiences sensorielles (perte de l'audition, etc.).

Taux de dépendance par sexe
en 2005 (en %)



Source : Insee (enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998-1999)
Méthode : Scénario central de population

⁷ Voir « L'aide à domicile en faveur des personnes âgées », Christel ALIAGA, Insee Première n° 744, octobre 2000, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip744.pdf

⁸ Voir « Le handicap se conjugue au pluriel », Pierre MORMICHE, Insee Première n° 742, octobre 2000, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip742.pdf ; Voir aussi « Les disparités de genre dans le repérage et la prise en charge des situations de handicap », Jean-François RAVAUD et Isabelle VILLE, « Revue Française des affaires sociales », n° 1-2, janvier à juin 2003

Près d'une personne dépendante sur trois en institution en 2005

À partir de 60 ans, 28,9 % des personnes dépendantes vivraient en institution dans les Alpes-Maritimes, soit environ 6 400 personnes⁹. Cette part est très proche de celle observée en Provence-Alpes-Côte d'Azur (28,2 %).

La proportion de personnes dépendantes vivant en institution s'accroît avec l'âge : 15 % chez les 60-74 ans, 21 % chez les 75-84 ans et 39 % chez les 85 ans ou plus.

Les femmes dépendantes vivent en moyenne plus souvent en institution que les hommes : 33,6 % des femmes dépendantes âgées de 60 ans ou plus seraient en institution, contre 18,8 % des hommes dépendants. Pourtant, ce constat n'est pas vrai à tous les âges : avant 75 ans, la part des hommes dépendants vivant en institution est plus importante que celle des femmes dépendantes (16,5 % contre 12,8 %). Ensuite, cette part devient beaucoup plus élevée parmi les femmes : chez les 75-84 ans, elle est estimée à 15,1 % pour les hommes et 25 % pour les femmes ; chez les 85 ans ou plus, elle serait respectivement de 24,2 % et 43,2 %. Les femmes, qui survivent fréquemment à un conjoint plus âgé, se retrouvent plus souvent seules. Quand la dépendance survient, privées du soutien de leur conjoint, elles peuvent être amenées à partir vivre en institution.

Une personne dépendante sur cinq vit seule chez elle

Tout comme l'ensemble des personnes âgées de 60 ans ou plus, la majorité des personnes dépendantes vivent à domicile : leur part est estimée à 71 % en 2005 (soit environ 15 800 personnes).

Parmi elles, 28 % seraient seules, si bien qu'au total, 20 % des personnes dépendantes vivraient seules chez elles (*cf. tableau ci-dessous*). Cette dernière proportion varie selon l'âge : elle concernerait 16 % des personnes dépendantes de 60 à 74 ans, 20 % de celles âgées de 75 à 84 ans et 21 % de celles âgées de 85 ans ou plus.

Les femmes dépendantes seraient cinq fois plus nombreuses à vivre seules que les hommes : en proportion, 25 % d'entre elles sont concernées par ce mode de vie, contre 10 % des hommes dépendants. Outre la différence d'espérance de vie citée plus haut, le coût de l'hébergement en institution peut intervenir dans la prise de décision de rester à domicile. C'est notamment le cas pour les femmes qui n'ont pas eu d'activité professionnelle ou ont eu une carrière moins longue que les hommes, interrompue par l'arrivée d'enfants. C'est aussi vrai pour celles qui ont occupé des métiers moins rémunérateurs.

⁹ Estimation Insee, cf. encadré

**Part de la population dépendante par mode de vie
dans l'ensemble de la population dépendante en 2005 (estimations en %)**

		Population dépendante en institution	Population dépendante vivant à domicile	dont population dépendante vivant seule à domicile	dont population dépendante vivant à domicile avec au moins une personne
Hommes	60-69 ans	15,2	84,8	6,9	77,9
	70-74 ans	18,0	82,0	5,3	76,6
	75-79 ans	14,2	85,8	4,9	80,9
	80-84 ans	15,8	84,2	13,0	71,2
	85-89 ans	24,4	75,6	16,8	58,8
	90 ans ou plus	24,0	76,0	9,3	66,7
	Ensemble	18,8	81,2	9,7	71,5
Femmes	60-69 ans	10,9	89,0	24,3	64,7
	70-74 ans	15,0	85,1	25,9	59,2
	75-79 ans	22,1	77,9	20,1	57,7
	80-84 ans	26,3	73,7	28,7	45,0
	85-89 ans	32,2	67,8	31,2	36,6
	90 ans ou plus	49,1	50,9	20,1	30,9
	Ensemble	33,6	66,4	24,7	41,7
Ensemble	60-69 ans	13,0	87,0	16,2	70,8
	70-74 ans	16,4	83,6	16,2	67,3
	75-79 ans	18,5	81,5	13,1	68,4
	80-84 ans	23,0	77,1	23,8	53,3
	85-89 ans	30,2	69,9	27,4	42,5
	90 ans ou plus	43,6	56,4	17,7	38,7
	Ensemble	28,9	71,1	19,9	51,2

Source : Insee (enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998-1999)

Méthode : Scénario central de population

Note de lecture : Sur 100 hommes dépendants d'âge compris entre 60 et 69 ans, 15 vivraient en institution et 85 à domicile.

Impact de la différence de concept de la dépendance

En 2007, l'Insee estime à 21 500 le nombre de personnes âgées dépendantes. Le Conseil général des Alpes-Maritimes évalue quant à lui ce nombre à 20 200. Cet écart d'environ 1 300 personnes réside essentiellement dans la différence de définition de la dépendance retenue par chaque institut. Le concept de dépendance utilisé par l'Insee renvoie à une dépendance déclarée, non à une dépendance reconnue administrativement (par une équipe médico-sociale notamment). Il provient de l'enquête HID (Handicaps-Incapacités-Dépendance), alors que la principale source utilisée par le Conseil général pour évaluer la dépendance est la distribution de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie). Le nombre de personnes dépendantes estimé par le Conseil général (20 200) correspond ainsi au nombre de bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2006. Cette différence de mesure aurait deux conséquences :

→ Elle sous-estimerait le nombre de personnes dépendantes en institution par rapport à celui estimé par le Conseil général. La dépendance étant « déclarée » au sens de l'Insee, certaines personnes vivant en institution peuvent s'estimer « non dépendantes » au regard d'autres personnes de l'institution qu'elles jugeraient « dépendantes », car en plus grande incapacité. Ainsi, en 2005, l'Insee évalue à 6 400 le nombre de personnes âgées dépendantes en institution. Au 31/12/2005, le Conseil général en recense davantage, de l'ordre de 8 400 personnes (8 900 au 31/12/2006). Cet écart s'explique également par le fait que l'Insee ne comptabilise que les personnes dépendantes hébergées dans les Alpes-Maritimes, alors que le Conseil général finance aussi l'APA de personnes âgées résidant dans une institution en dehors du département. Pour mémoire, un millier de personnes étaient concernées au 31/12/2008.

→ Elle surestimerait le nombre de personnes dépendantes vivant à domicile par rapport à celui repéré par le Conseil général. En effet, dans l'enquête Insee HID, certaines personnes peuvent s'estimer dépendantes, notamment parce qu'elles vivent au côté de personnes qui ne le sont pas. Pour autant, elles ne sont pas bénéficiaires de l'APA, parce qu'elles n'entrent pas dans les critères pour l'obtenir. D'autres, « réellement dépendantes », ne sont pas dénombrées comme telles par le Conseil général parce qu'elles ne demandent pas l'APA. Ces deux catégories de personnes sont ainsi comptées comme « dépendantes » par l'Insee, mais pas par le Conseil général. En 2005, l'Insee évalue à 15 800 le nombre de personnes âgées dépendantes vivant à domicile, alors qu'au 31/12/2005, le Conseil général en recense environ 9 300 (11 300 au 31/12/2006).

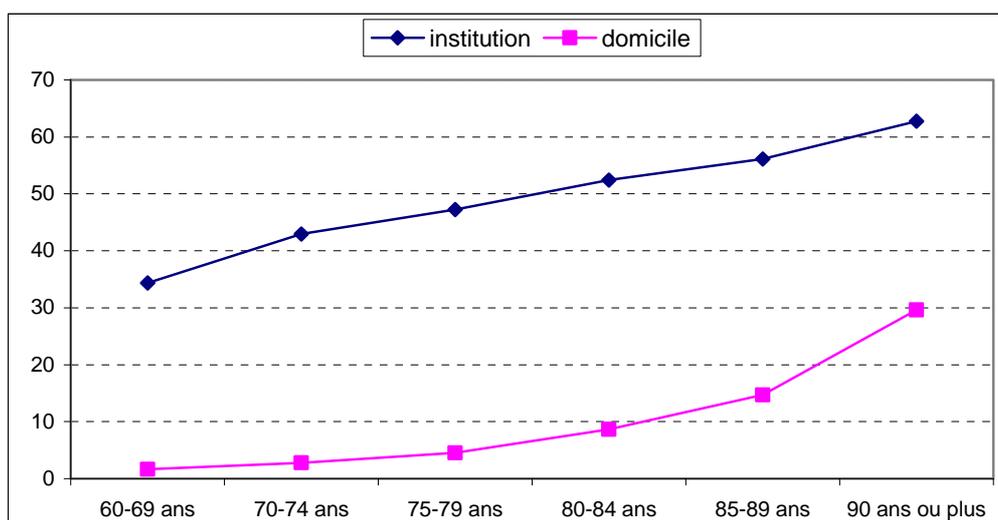
Des taux de dépendance qui croissent avec l'âge

Comme on l'a vu plus haut, la dépendance concernerait 7,5 % des personnes âgées de 60 ans ou plus dans le département des Alpes-Maritimes, mais elle serait plus présente en institution qu'à domicile.

En institution, le taux de dépendance¹⁰ des personnes de 60 ans ou plus est estimé à 55,3 % (44,7 % chez les hommes et 57,8 % chez les femmes). Il varierait de 38 % chez les 60-74 ans à 51 % chez les 75-84 ans, pour atteindre 61 % chez les 85 ans ou plus.

À domicile, ce taux serait beaucoup plus faible : 5,6 % en 2005 (4,8 % pour les hommes et 6,2 % pour les femmes). Il serait de 2 % chez les 60-74 ans, 6 % chez les 75-84 ans et 21 % chez les 85 ans ou plus. Enfin, les taux de dépendance à domicile augmenteraient aussi avec l'âge chez les personnes seules : 1,5 % chez les 60-74 ans, 4% chez les 75-84 ans et 13 % chez 85 ans ou plus. Ces taux sont nettement plus élevés chez les personnes qui ne vivent pas seules, passant de 2 % chez les 60-74 ans, à 8 % chez les 75-84 ans, pour atteindre 30 % chez les 85 ans ou plus. En effet, la présence du conjoint ou d'enfants dans le même logement, qui aident et soutiennent la personne dépendante, permet de retarder, voire d'empêcher l'entrée en institution.

Taux de dépendance par âge et mode de vie en 2005 (en %)



Source : Insee (enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998-1999)
Méthode : Scénario central de population

¹⁰ Taux de dépendance en institution = nombre de personnes dépendantes en institution / nombre total de personnes en institution.

ESTIMATION DE LA DÉPENDANCE DANS LES ALPES-MARITIMES EN 2020

Les Alpes-Maritimes, quatrième département le plus âgé en 2020

Une hausse de près de 25 % des personnes de 60 ans ou plus ¹¹

A l'horizon 2020, selon le scénario central de projection de population, le département des Alpes-Maritimes devrait compter 365 200 habitants âgés de 60 ans ou plus. Cela représenterait une augmentation de 23,0 % en quinze ans, moins importante que dans l'ensemble de la région (32,1 %). Cette évolution s'observerait dans toutes les classes d'âge, hormis chez les 80-84 ans, générations peu nombreuses nées pendant la seconde guerre mondiale, dont le nombre baisserait de 5,6 %.

Évolution du nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus par sexe et tranche d'âge entre 2005 et 2020

		2005	2010	2015	2020	évolution 2020/2005 (en %)
Hommes	60-69 ans	52 500	62 000	67 000	67 300	28,1
	70-74 ans	23 700	23 100	26 200	32 400	37,1
	75-79 ans	20 700	20 800	20 600	23 500	13,4
	80-84 ans	16 000	16 400	16 700	16 800	4,9
	85-89 ans	7 400	10 700	11 200	11 700	58,1
	90 ans ou plus	5 000	4 800	6 500	7 500	51,5
	Ensemble	125 300	137 800	148 200	159 200	27,1
Femmes	60-69 ans	59 400	70 200	77 200	77 700	30,8
	70-74 ans	29 300	27 600	30 300	38 400	31,3
	75-79 ans	28 800	27 400	25 900	28 700	-0,6
	80-84 ans	26 400	25 300	24 300	23 200	-11,9
	85-89 ans	14 200	20 400	20 000	19 500	36,8
	90 ans ou plus	13 500	13 200	16 900	18 500	36,7
	Ensemble	171 600	184 100	194 600	206 000	20,0
Ensemble	60-69 ans	111 900	132 300	144 200	144 900	29,5
	70-74 ans	52 900	50 700	56 500	70 900	33,9
	75-79 ans	49 500	48 100	46 400	52 100	5,3
	80-84 ans	42 400	41 700	41 000	40 000	-5,6
	85-89 ans	21 600	31 100	31 300	31 200	44,1
	90 ans ou plus	18 500	18 000	23 400	26 000	40,7
	Ensemble	296 900	321 900	342 800	365 200	23,0

Source : Insee (Omphale)
Méthode : Scénario central de population

Notons que :

- la tranche d'âge 60-69 ans augmente de manière importante entre 2005 et 2015 avant de se stabiliser jusqu'en 2020 ;
- la tranche d'âge 70-74 ans évolue très sensiblement entre 2015 et 2020 ;
- la tranche d'âge 75-79 ans décroît jusqu'en 2015 avant de connaître une nouvelle progression entre 2015 et 2020 ;
- la tranche d'âge 80-84 ans décroît jusqu'en 2020, suivant en cela l'évolution de la population féminine ;
- la tranche d'âge 85-89 ans augmente de manière importante entre 2005 et 2010 avant de se stabiliser jusqu'en 2020.

¹¹ Dans cette étude, les projections de population jusqu'en 2020 n'ont été réalisées qu'au niveau départemental. Cependant, l'exploitation du nouveau recensement de la population de 2006 permettra dès la mi-2009 de décliner ces projections par âge et sexe détaillés à des niveaux infra-départementaux (comme les unités urbaines par exemple).

Un vieillissement cependant moins marqué que dans certains départements de la région

Les personnes âgées de 60 ans ou plus représenteraient 31,2 % de la population totale du département en 2020 (contre 28 % en 2005) ; celles âgées de 75 ans ou plus constitueraient 12,8 % de l'ensemble de la population (contre 12,4 % en 2005). Ainsi, le département des Alpes-Maritimes passerait du département le plus âgé¹² de la région en 2005, au quatrième département le plus âgé (cf. tableau ci-dessous). Néanmoins, les Alpes-Maritimes resteraient le département où la proportion de 75 ans ou plus serait la plus élevée. Il serait presque rattrapé par les départements du Var et des Alpes-de-Haute-Provence.

Part des 60 ans ou plus par département en 2005 et 2020 (en %)

	2005		2020
Alpes-Maritimes	28,0	Alpes-de-Haute-Provence	33,8
Var	27,6	Var	33,4
Alpes-de-Haute-Provence	27,2	Hautes-Alpes	31,8
Hautes-Alpes	24,8	Alpes-Maritimes	31,2
Vaucluse	23,2	Vaucluse	28,4
Bouches-du-Rhône	22,2	Bouches-du-Rhône	26,5
Paca	24,9	Paca	29,6

Part des 75 ans ou plus par département en 2005 et 2020 (en %)

	2005		2020
Alpes-Maritimes	12,4	Alpes-Maritimes	12,8
Var	11,0	Var	12,6
Alpes-de-Haute-Provence	10,7	Alpes-de-Haute-Provence	12,5
Hautes-Alpes	10,1	Hautes-Alpes	11,4
Vaucluse	9,1	Vaucluse	10,5
Bouches-du-Rhône	8,8	Bouches-du-Rhône	10,0
Paca	10,2	Paca	11,3

Source : Insee (Omphale)
Méthode : Scénario central de population

¹² On ne s'intéresse qu'aux 60 ans ou plus.

Approche de la dépendance dans les Alpes-Maritimes en 2020

Des taux de dépendance en recul

Quel que soit le mode d'hébergement des personnes âgées dépendantes en 2020, les taux de dépendance devraient diminuer. La progression de l'espérance de vie et les progrès de la médecine notamment devraient permettre ce recul.

Ainsi en 2020, 6,1 % de la population âgée de 60 ans ou plus dans le département serait dépendante (soit environ 22 400 personnes). Cette proportion serait moins élevée qu'en 2005, date à laquelle le taux de dépendance est estimé à 7,5 %. La dépendance devrait concerner 7,1 % des femmes (environ 14 700 femmes âgées de 60 ans ou plus) et 4,9 % des hommes (de l'ordre de 7 700 individus).

Parmi les personnes âgées vivant à domicile, 4,9 % seraient dépendantes en 2020, contre 5,6 % en 2005. Par ailleurs, 46,6 % des personnes vivant en institution seraient aussi dépendantes, contre 55,3 % en 2005.

Le risque d'entrée en dépendance augmentant fortement avec l'avancée en âge, la part de personnes dépendantes varierait en 2020 de 1,6 % chez les plus jeunes (60 à 69 ans) à 31,3 % chez les plus âgés (90 ans ou plus). Ces proportions seraient moins élevées qu'en 2005, où elles atteignaient respectivement 1,9 % et 38,4 %.

Taux de dépendance en 2020 et évolution par rapport à 2005

	Taux de dépendance en 2020 (en %)			Écart 2020-2005 (en points)		
	Domicile	Institution	Ensemble	Domicile	Institution	Ensemble
60-69 ans	1,4	29,5	1,6	-0,3	-4,9	-0,3
70-74 ans	2,2	35,1	2,5	-0,6	-7,8	-0,7
75-79 ans	3,5	37,1	4,0	-1,0	-10,2	-1,4
80-84 ans	7,1	42,2	8,2	-1,6	-10,3	-2,5
85-89 ans	13,1	46,6	15,6	-1,6	-9,6	-3,3
90 ans ou plus	25,5	54,4	31,3	-4,1	-8,3	-7,1
Ensemble	4,9	46,6	6,1	-0,7	-8,6	-1,3

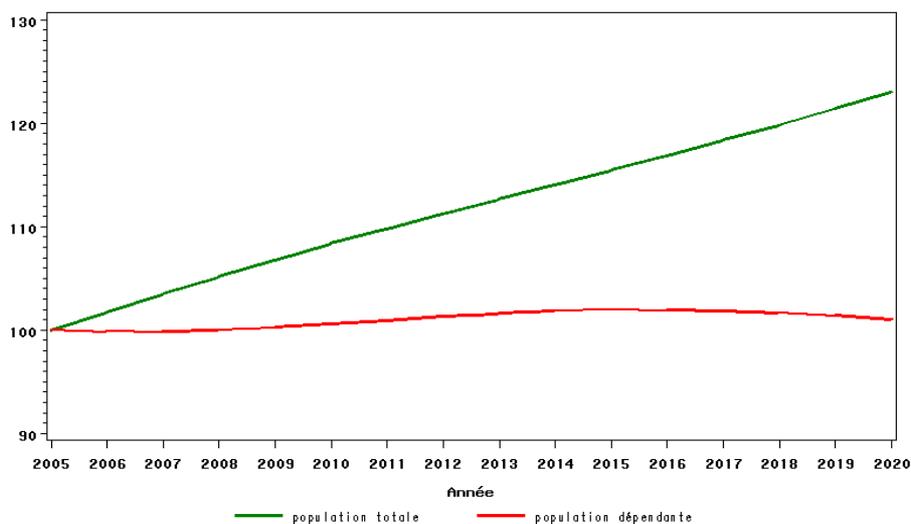
Source : Insee (enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998-1999, Omphale)

Méthode : Scénario central de population, méthode « mode de vie »

+1,1 % de personnes dépendantes par rapport à 2005 : la plus faible augmentation de la région

Entre 2005 et 2020, la population des 60 ans ou plus augmenterait de 23,0 %, soit 68 300 personnes supplémentaires. 75 % de cette évolution serait liée à la seule hausse des 60-74 ans, dont le nombre progresserait de 51 000 personnes en 15 ans. Or, cette tranche d'âge est classiquement peu concernée par la dépendance. Ainsi, en 2020 dans les Alpes-Maritimes, le nombre de personnes âgées dépendantes n'augmenterait que de 1,1 % par rapport à 2005. Les effectifs des personnes âgées dépendantes de 60-74 ans augmenteraient d'environ 7 %, tandis que ceux des 75-84 ans baisseraient de près de 26 %. Enfin, la population dépendante de 85 ans ou plus s'accroîtrait d'environ 16 %.

Évolution de la population des 60 ans ou plus et de la population dépendante entre 2005 et 2020 (base 100 en 2005)



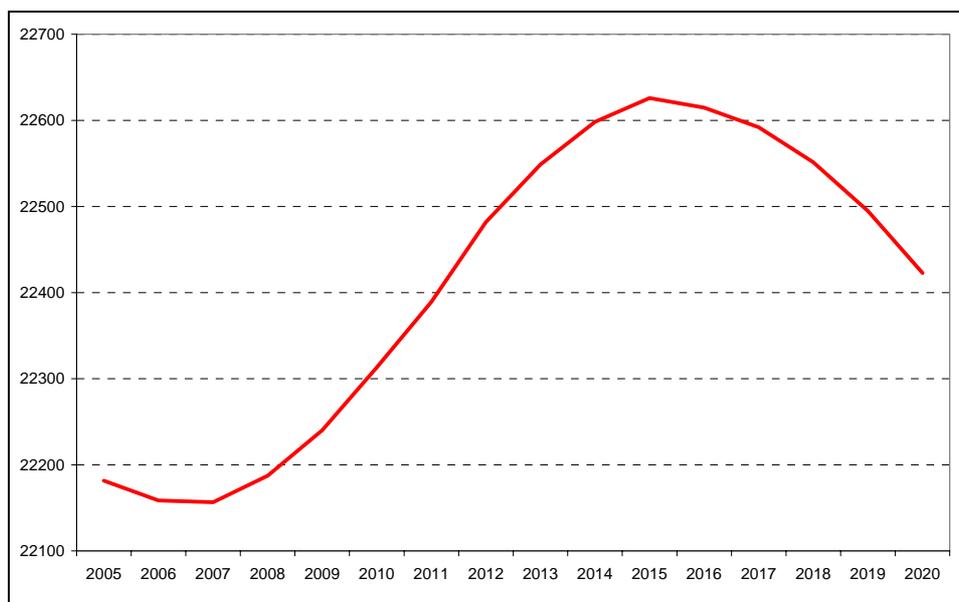
Source : Insee (enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998-1999, Omphale, enquête annuelle de recensement 2005)

Méthode : Scénario central de population, méthode « mode de vie »

Si la population dépendante devrait en moyenne légèrement augmenter à l'horizon 2020, l'évolution ne serait cependant pas linéaire. En effet, d'après une analyse détaillée des projections démographiques de la population dépendante, celle-ci devrait augmenter de manière continue jusqu'en 2015 pour atteindre 22 630 personnes, avant de commencer à décliner. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la population dépendante sur cette période.

Le tableau suivant donne la répartition de cette population par sexe et tranche d'âge détaillés en 2005, 2010, 2015 et 2020.

Évolution de la population dépendante entre 2005 et 2020



Source : Insee (enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998-1999, Omphale, enquête annuelle de recensement 2005)

Méthode : Scénario central de population, méthode « mode de vie »

**Évolution du nombre de personnes âgées dépendantes de 60 ans ou plus
par sexe et tranche d'âge entre 2005 et 2020**

		2005	2010	2015	2020	évolution 2020/2005 (en %)
Hommes	60-69 ans	970	1 060	1 090	1 010	4,4
	70-74 ans	810	720	750	860	6,6
	75-79 ans	1 230	1 130	1 010	1 050	-14,1
	80-84 ans	1 430	1 370	1 310	1 230	-14,3
	85-89 ans	1 090	1 530	1 510	1 490	36,7
	90 ans ou plus	1 560	1 420	1 830	2 080	33,5
	Ensemble	7 080	7 230	7 490	7 720	9,0
Femmes	60-69 ans	1 120	1 250	1 330	1 270	14,0
	70-74 ans	910	790	800	940	2,9
	75-79 ans	1 440	1 240	1 050	1 040	-28,3
	80-84 ans	3 100	2 690	2 370	2 040	-34,0
	85-89 ans	3 000	4 140	3 720	3 370	12,4
	90 ans ou plus	5 540	4 970	5 870	6 050	9,2
	Ensemble	15 100	15 090	15 130	14 700	-2,6
Ensemble	60-69 ans	2 080	2 310	2 420	2 280	9,6
	70-74 ans	1 720	1 500	1 540	1 800	4,6
	75-79 ans	2 670	2 380	2 060	2 090	-21,8
	80-84 ans	4 530	4 060	3 680	3 270	-27,8
	85-89 ans	4 080	5 680	5 230	4 850	18,9
	90 ans ou plus	7 100	6 390	7 690	8 130	14,5
	Ensemble	22 180	22 310	22 630	22 420	1,1

Source : Insee (enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998-1999, Omphale, enquête annuelle de recensement 2005)
Méthode : Scénario central de population, méthode « mode de vie »

Par rapport aux autres départements de la région, la hausse du nombre de personnes âgées dépendantes serait ainsi beaucoup moins forte. En moyenne en Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle atteindrait 11,0 %.

**Évolution du nombre de personnes âgées dépendantes par département
entre 2005 et 2020 (en %)**

	Évolution (en %)
Alpes-Maritimes	1,1
Bouches-du-Rhône	10,3
Vaucluse	16,4
Hauts-Alpes	17,9
Alpes-de-Haute-Provence	19,6
Var	19,8
Paca	11,0

Source : Insee (enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998-1999, Omphale)
Méthode : Scénario central de population, méthode « mode de vie »

Moins de personnes dépendantes en institution, mais plus à domicile

Entre 2005 et 2020, le nombre de personnes dépendantes vivant en institution devrait baisser de près de 17 %. On estime ainsi qu'en 2020, 23,8 % des personnes dépendantes de 60 ans ou plus seraient en institution, contre 28,9 % en 2005. Cette proportion varierait selon l'âge : elle serait de 14 % pour les personnes dépendantes de 60-74 ans, 16 % chez les 75-84 ans, et 30 % pour les 85 ans ou plus.

À l'inverse, la population dépendante vivant à domicile devrait s'accroître de 8,3 % entre 2005 et 2020. Parmi elle, la hausse du nombre de personnes vivant seules serait encore plus importante (+11,3 %) : cet accroissement serait beaucoup plus fort chez les hommes (39,1 %) que chez les femmes (6,1 %), bien qu'en effectif, ces dernières seraient quatre fois plus nombreuses que les hommes.

Une population dépendante qui vieillirait

Selon les projections établies par l'Insee, l'espérance de vie à la naissance dans les Alpes-Maritimes dépasserait les 80 ans en 2020. Chez les femmes, elle augmenterait d'environ 2 ans, atteignant 86,9 ans en 2020. Chez les hommes, la progression serait un peu plus marquée (+3 ans en moyenne) : l'espérance de vie serait estimée à 81,2 ans. Le recul d'âge d'entrée en dépendance étant lié à l'évolution de l'espérance de vie, les personnes dépendantes seraient en moyenne plus âgées en 2020 qu'en 2005. Ainsi, la part des personnes dépendantes de 85 ans ou plus dans l'ensemble des personnes dépendantes de 60 ans ou plus serait estimée à 58 % en 2020, contre 50 % quinze ans plus tôt. On estime par ailleurs que plus d'une personne dépendante sur trois serait âgée de 90 ans ou plus en 2020 et que, sur 10 personnes dépendantes de 90 ans ou plus, sept seraient des femmes.

Structure par âge de la population dépendante (en %)

	2005	2020
60-74 ans	17,1	18,2
75-84 ans	32,5	23,9
85 ou plus	50,4	57,9
Ensemble	100,0	100,0

Source : Insee (enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998-1999, Omphale)

Méthode : Scénario central de population, méthode « mode de vie »

Note de lecture : En 2005, sur 100 personnes dépendantes, 17 seraient âgées de 60 à 74 ans, elles seraient 18 en 2020.

Quelques résultats selon la méthode « mortalité »

Dans cette étude, en accord avec le Conseil général des Alpes-Maritimes, nous avons retenu la méthode « mode de vie » pour estimer la dépendance des personnes âgées de 60 ans ou plus. Il existe une seconde méthode, dite « mortalité », qui postule qu'à âge égal, le taux de dépendance des personnes âgées est d'autant plus fort que le risque de décès est plus élevé. Cette méthode repose sur un lien démographique robuste entre mortalité et dépendance :

$$P = aQ + b + \text{résidu}$$

Où P = taux de dépendance et Q = quotient de mortalité du département par sexe et âge.

D'après cette méthode, le nombre de personnes âgées dépendantes passerait de 21 200 en 2005 à 23 200 en 2020. Pour rappel, avec la méthode « mode de vie » utilisée dans cette étude, on passerait de 22 200 individus à 22 400.

Au total, quelle que soit la méthode d'estimation retenue, les chiffres de dépendance sont très proches et permettent de conclure à une augmentation très modeste de nombre de personnes âgées dépendantes dans le département des Alpes-Maritimes à l'horizon 2020.

Évolution du mode de vie des personnes âgées entre 2005 et 2020

Stabilisation du nombre de personnes âgées en institution

Entre 2005 et 2020, selon la méthode d'estimation que nous avons retenue, le nombre de personnes âgées vivant en institution se stabiliserait dans les Alpes-Maritimes, comme sur l'ensemble de la France métropolitaine. La baisse ne s'observerait que dans les tranches d'âge correspondant aux classes creuses de la seconde guerre mondiale. En revanche, le nombre de personnes en institution augmenterait dans toutes les autres tranches d'âge.

Évolution du nombre de personnes en institution par tranche d'âge entre 2005 et 2020

Tranches d'âge	2005	2020	Évolution (en %)
60-69 ans	800	1 000	26,5
70-74 ans	700	800	23,0
75-79 ans	1 000	900	-17,7
80-84 ans	2 000	1 300	-34,8
85-89 ans	2 200	2 300	5,2
90 ans ou plus	4 900	5 200	5,5
Ensemble	11 600	11 500	-1,1

Source : Insee (enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998-1999, Omphale)
Méthode : Scénario central de population, méthode « mode de vie »

Les Alpes-Maritimes se démarqueraient ainsi des autres départements de la région, qui seraient à l'inverse tous concernés par un accroissement de leur population vivant en institution. En moyenne en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre de personnes vivant en institution augmenterait ainsi de plus de 11 % en quinze ans.

Cette quasi-stabilité s'expliquerait essentiellement par une augmentation de l'âge moyen d'entrée en institution. L'entrée en dépendance se ferait de plus en plus tardivement. En effet, nous faisons l'hypothèse que l'espérance de vie sans incapacité tend à progresser à un rythme voisin de l'espérance de vie. Or, l'espérance de vie dans les Alpes-Maritimes, déjà la plus élevée de la région en 2005, le resterait en 2020. Dans ces conditions, en 2020, les habitants des Alpes-Maritimes vivraient plus longtemps à domicile qu'en 2005. Ainsi, on estime que les deux tiers des personnes hébergées en institution (65,5 %) seraient âgées d'au moins 85 ans, contre 61,4 % en 2005.

Davantage de personnes âgées vivant seules chez elles à l'horizon 2020

Alors que la population âgée vivant en institution se stabiliserait, celle vivant à domicile devrait s'accroître de 24 % entre 2005 et 2020. En 2020, la part des 60 ans ou plus vivant en ménage ordinaire serait ainsi de 96,2 % (soit 0,8 point de plus qu'en 2005).

Au sein de cette population, le nombre de personnes âgées vivant seules devrait augmenter de 36,3 %. Ainsi, en 2020, sur 10 personnes âgées vivant à domicile, environ quatre seraient seules chez elles. Cette proportion (37,1 %) serait de 3,4 points plus élevée qu'en 2005, date à laquelle une personne âgée d'au moins 60 ans sur trois vivait seule chez elle.

AU MOINS 4 000 EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES À CRÉER D'ICI 2020 SELON LES PROJECTIONS NATIONALES DU CENTRE D'ANALYSE STRATÉGIQUE

Avant-propos

Dans les années à venir, l'évolution du nombre de personnes âgées dépendantes, mais aussi les arbitrages individuels et collectifs en matière de prise en charge de la dépendance, auront des incidences directes sur le volume d'emploi correspondant à cette prise en charge, aussi bien à domicile qu'en institution.

Dans cette partie, nous avons tenté, à chaque fois que cela a été possible, d'intégrer les dernières données dont dispose le Conseil général des Alpes-Maritimes, le but étant de dégager un scénario adapté à la réalité d'aujourd'hui et à ses orientations. C'est notamment le cas pour l'analyse de l'emploi dans les institutions du département.

Sur la partie projective, nous proposons ici d'adopter une évolution du lien dépendance-emploi calquée sur les travaux nationaux du Centre d'Analyse Stratégique. Le CAS a été mandaté par le ministre délégué à la Sécurité Sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes Handicapées et à la Famille pour réaliser une étude prospective¹³ proposant un « scénario équilibré sur le développement d'une offre globale et portant sur toute la palette des modes de prise en charge à domicile et en établissement » (cf. encadré ci-dessous).

Le lien dépendance-emploi

Extrait de la lettre de mission adressée au Commissaire au Plan par Philippe Bas, ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille (24 août 2005) :

"La volonté du gouvernement est de donner aux personnes âgées une liberté de choix qui exige un développement simultané et complémentaire des offres de services de maintien à domicile et des capacités d'hébergement en maisons de retraite. Cette politique a été engagée dans le cadre du plan Vieillesse et solidarités, qui comporte un effort significatif d'accroissement de l'offre sur l'ensemble des modes de prise en charge des personnes âgées dépendantes. Cette option implique d'approfondir l'étude d'un scénario équilibré comportant le développement d'une offre globale portant sur toute la palette des modes de prise en charge à domicile et en établissement. Cette étude prospective devra intégrer les tendances de la démographie et en particulier l'évolution des maladies liées au grand âge."

¹³ [« Personnes âgées dépendantes : bâtir le scénario du libre choix », Centre d'Analyse Stratégique, juin 2006](#)

Créer 40 % d'emplois supplémentaires en institution entre 2008 et 2020

Pour évaluer l'emploi en institution d'ici 2020, des hypothèses doivent être faites à la fois sur l'offre en institution et sur le nombre de personnes nécessaires pour encadrer les résidents de ces institutions :

- concernant le nombre de places en institution, nous retiendrons les hypothèses du Conseil général des Alpes-Maritimes ;
- pour ce qui est des taux d'encadrement en institution, les hypothèses du CAS seront privilégiées.

Une volonté d'augmenter l'offre en institution

Les informations présentées dans le tableau ci-dessous ont été fournies par le Conseil général des Alpes-Maritimes. L'évolution du nombre de places en institution dépendrait :

- de la réforme des unités de soins de longue durée (USLD) : celle-ci vise à répartir les capacités d'accueil et de crédits de ces structures entre les secteurs sanitaire et médico-social. Au terme de cette réforme qui s'étalera sur les années 2009 et 2010, 332 lits seront maintenus en sanitaire (USLD), le reste sera transféré vers le secteur médico-social.
- de la mise en œuvre concrète du schéma départemental gérontologique : celui-ci prévoit la création de 2 200 nouveaux lits en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) durant la période 2006-2010. À ce jour, ce nombre de lits a été atteint ; les ouvertures s'organiseront progressivement. D'ici 2020, le nombre de lits en EHPAD pourrait évoluer, en fonction des dispositions susceptibles d'être retenues dans le cadre de l'actualisation périodique du schéma départemental gérontologique.

Évolution du nombre de places en institution

Catégorie d'établissements	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015	2020
Établissements médico-sociaux	11 065	11 070	11 143	11 199	13 700	13 700	13 700	13 700
USLD	781	781	761	701	332	332	332	332
Ensemble	11 846	11 851	11 904	11 900	14 032	14 032	14 032	14 032

Source : Données et hypothèses du Conseil général des Alpes-Maritimes

Une volonté de faire progresser rapidement le taux d'encadrement du personnel soignant

Afin d'évaluer l'emploi en institution d'ici 2020, nous avons désormais besoin d'informations sur le nombre de personnes nécessaires pour s'occuper des résidents de ces institutions. Des hypothèses¹⁴ ont donc été faites en matière de taux d'encadrement. Le Conseil général des Alpes-Maritimes a choisi de les différencier selon la catégorie de personnel travaillant dans les institutions : pour le personnel soignant, il a retenu l'hypothèse haute du CAS ; pour toutes les autres catégories de personnel, c'est l'hypothèse basse du CAS qu'il a privilégiée.

- Selon l'hypothèse haute du CAS, concernant le personnel soignant : sur la période 2005-2010, un effort très conséquent est mis en œuvre pour rattraper le retard en matière de taux d'encadrement en personnel soignant (personnel médical et paramédical hors infirmier, infirmier, aides soignants et aides médico-psychologiques). Au niveau national, cette phase de rattrapage passe par la poursuite et l'accélération du processus de médicalisation : le nombre de postes supplémentaires correspond à 62 600 équivalents temps plein¹⁵ (ETP), dont 6 000 pour les infirmières et 11 600 pour les personnels médicaux et paramédicaux. Cet effort permet d'atteindre un taux d'encadrement de 35 % en 2010 pour le personnel soignant (y compris aides médico-psychologiques). À partir de 2010, les taux d'encadrement évoluent avec le niveau de dépendance des résidents : en 2025, ils atteignent un peu moins de 42 % en France, pour répondre aux besoins de résidents de plus en plus dépendants.
- Selon l'hypothèse basse du CAS, concernant les autres catégories de personnel : un effort est fait pour améliorer la prise en compte des besoins pour les actes de la vie sociale des résidents en augmentant le taux de personnel d'animation : 11 300 ETP supplémentaires au niveau national d'ici 2010. En particulier, le nombre de personnels en charge de l'administration augmente avec le nombre de personnels à gérer.

Dans son rapport, le CAS propose donc des évolutions annuelles de taux d'encadrement en institution pour chaque catégorie de personnel au niveau national. Pour départementaliser ces données, il suffit ensuite d'appliquer ces évolutions aux derniers taux d'encadrement connus dans les Alpes-Maritimes.

Grâce aux données fournies par le Conseil général pour l'année 2008, nous avons pu ainsi estimer des taux d'encadrement par catégorie de personnel pour chaque année jusqu'en 2020.

¹⁴ Cf. la partie « Annexes », « Les hypothèses retenues par le Conseil général des Alpes-Maritimes »

¹⁵ Équivalent temps plein (ETP) : on considère que le volume horaire mensuel d'une personne travaillant à temps plein est de 22 jours par mois x 7 heures par jour, soit 154 heures par mois.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des taux d'encadrement selon la catégorie de personnel dans l'ensemble des établissements du département des Alpes-Maritimes. Par établissement, nous entendons les EHPAD, les accueils de jour et les hébergements temporaires. Les EHPAD comprennent à la fois les maisons de retraite et les USLD qui ont signé la convention tripartite. En revanche, les logements foyers et les maisons de retraite qui n'ont pas signé cette convention ne sont pas pris en compte dans les calculs.

**Évolution des taux d'encadrement en institution (pour 100 résidents)
- ensemble des établissements**

Catégorie de personnel	2008	2010	2015	2020
Personnel médical et paramédical hors infirmiers	2,4	2,9	2,9	2,9
Infirmiers	5,7	6,1	7,1	7,5
Aides soignants et AMP	20,6	23,6	27,1	28,3
<i>Total du personnel soignant</i>	28,7	32,6	37,1	38,7
Personnel éducatif, social et d'animation (hors AMP)	1,3	1,6	1,6	1,8
Agents de service et agents d'entretien	17,8	18,2	18,2	18,2
Personnel administratif et de direction	4,6	4,8	5,1	5,3
Services généraux (hors ménage)	5,6	5,6	5,6	5,6
<i>Ensemble des personnels</i>	58,0	62,8	67,6	69,5

Sources : Insee, Conseil général des Alpes-Maritimes
Méthode : Scénario central de population, méthode « mode de vie »
Données du Conseil général des Alpes-Maritimes en 2008
Estimations réalisées à partir des hypothèses du CAS pour les années suivantes : hypothèse haute du CAS retenue pour le personnel médical et paramédical (hors infirmiers), pour les infirmiers et les aides soignants et AMP ; hypothèse basse du CAS retenue pour les autres catégories de personnel

Conformément à la volonté du Conseil général des Alpes-Maritimes, l'effort en matière de taux d'encadrement devrait bénéficier fortement aux aides soignants et aides médico-psychologiques (AMP) : le taux passerait de 20,6 % en 2008 à 28,3 % en 2020. Au total, le taux d'encadrement en personnel soignant atteindrait 38,7 % en 2020.

Taux d'encadrement selon les catégories d'établissements en 2008

L'objectif de cet encadré est de préciser les données de taux d'encadrement en 2008 pour chaque catégorie d'établissement d'après les données fournies par le Conseil général des Alpes-Maritimes.

En 2008, le département des Alpes-Maritimes compte 157 EHPAD, 13 accueils de jour et 3 hébergements temporaires. Dans ces EHPAD, 10 064 lits ont été autorisés, dont 9 845 ont été conventionnés. Dans les accueils de jour et les hébergements temporaires, on a dénombré respectivement 166 et 24 lits conventionnés.

À partir du nombre d'ETP dont dispose le Conseil général des Alpes-Maritimes en 2008, on en a déduit les taux d'encadrement suivants par catégorie d'établissement et catégorie de personnel :

Catégorie de personnel	EHPAD	Accueils de jour	Hébergements temporaires
Personnel médical et paramédical hors infirmiers	2,3	6,8	5,1
Infirmiers	5,8	2,6	6,3
Aides soignants et AMP	20,7	15,8	28,6
Total du personnel soignant	28,7	25,2	40,0
Personnel éducatif, social et d'animation (hors AMP)	1,3	1,6	2,1
Agents de service et agents d'entretien	17,9	7,3	18,6
Personnel administratif et de direction	4,6	2,8	2,5
Services généraux (hors ménage)	5,7	1,6	1,0
Ensemble des personnels	58,3	38,5	64,2

NB : Dans ce tableau, les données sur les taux d'encadrement en personnels extérieurs sur les EHPAD ne sont pas représentées (en les intégrant, le taux global d'encadrement pour les EHPAD passerait à 60,99 %). Par ailleurs, la catégorie « Agents de service et agents d'entretien » a pour fonction l'entretien du linge, le nettoyage des locaux, la distribution des repas ; la catégorie « services généraux (hors ménage) » inclut quant à elle les fonctions de cuisine, diététique et entretien des bâtiments.

2 850 emplois supplémentaires nécessaires en institutions

Nous venons de déterminer un nombre de places en institution et un taux d'encadrement en ETP de 2008 à 2020. En supposant que chaque place sera occupée par un résident, il est désormais possible de calculer l'emploi en institution en multipliant le nombre de places en institution, donc de résidents, par le nombre de personnes nécessaires pour s'en occuper.

Tous types d'établissements et d'emplois confondus, les emplois en 2008 sont estimés à 6 900 ETP. Ils devraient atteindre 9 750 ETP en 2020 pour répondre aux objectifs fixés en termes d'encadrement, ce qui représenterait une augmentation d'environ 40 % entre 2008 et 2020. Ainsi, 2 850 emplois supplémentaires seraient nécessaires pour répondre aux besoins des personnes âgées vivant en établissement.

Parmi ces emplois supplémentaires, on compterait 2 220 emplois d'aides soignants, 370 emplois d'infirmier(ère)s et 120 emplois de personnel médical et paramédical. Trois emplois créés sur quatre seraient donc des emplois de personnel soignant.

Seuls les emplois d'aides soignants et d'infirmiers augmenteraient sur l'ensemble de la période 2008-2020, car les taux d'encadrement en 2008 sont insuffisants pour répondre aux besoins des personnes âgées. Le personnel médical et paramédical verrait quant à lui son taux d'encadrement augmenter jusqu'en 2010, avant de se stabiliser entre 2010 et 2020.

**Évolution de l'emploi en institution (en ETP)
- ensemble des établissements**

Catégorie de personnel	2008	2010	2015	2020	Évolution 2008-2020 (en %)
Personnel médical et paramédical hors infirmiers	280	400	400	400	42,9
Infirmiers	680	860	1 000	1 050	54,4
Aides soignants et AMP	2 450	3 310	3 810	3 970	62,0
Total du personnel soignant	3 410	4 580	5 210	5 430	59,2
Personnel éducatif, social et d'animation (hors AMP)	160	220	220	250	56,3
Agents de service et agents d'entretien	2 110	2 550	2 550	2 550	20,9
Personnel administratif et de direction	550	680	720	740	34,5
Services généraux (hors ménage)	670	790	790	790	17,9
Ensemble	6 900	8 810	9 490	9 750	41,3

Source : Insee

Méthode : Scénario central de population, méthode « mode de vie »

Données calculées à partir des informations du Conseil général des Alpes-Maritimes en 2008

Estimations réalisées à partir des hypothèses du CAS pour les années suivantes : hypothèse haute du CAS retenue pour le personnel médical et paramédical (hors infirmiers), pour les infirmiers et les aides soignants et AMP ; hypothèse basse du CAS retenue pour les autres catégories de personnel

1 200 emplois supplémentaires à domicile d'ici 2020

Depuis plusieurs années, le souhait des personnes âgées de rester à leur domicile est favorisé par une politique de maintien à domicile : services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), développement de structures d'accueil temporaire, aide ménagère, allocation personnalisée d'autonomie (APA), téléalarme, aides fiscales à l'emploi à domicile, etc. Devenir dépendant ne signifie donc pas automatiquement entrer en institution.

Selon les estimations de l'Insee, 71 % de la population dépendante des Alpes-Maritimes vivrait à domicile en 2005 : 20 % vivrait seule chez elle et 51 % vivrait avec d'autres personnes. Pour aider ces personnes à réaliser certaines tâches et actes de la vie quotidienne (y compris les loisirs), des professionnels interviennent pour les soins, mais aussi les aides à la vie quotidienne : ménage, vaisselle, toilette et habillage. Ainsi, au 1^{er} janvier 2008, l'emploi d'aide à domicile (hors SSIAD) est évalué¹⁶ à 6 400 personnes ETP. Les trois quarts des emplois seraient occupés par des aides ménagères, des aides à domicile et des auxiliaires de vie. Le reste serait constitué de personnel soignant (infirmiers, aides soignants et kinésithérapeutes).

Entre 2005 et 2020, la population dépendante vivant à domicile devrait progresser de 8,3 % et, parmi elle, le nombre de personnes dépendantes vivant seules augmenterait de 11,3 %. L'emploi d'aide à domicile étant sensible à l'évolution de la population dépendante vivant à domicile, une augmentation de ce type de population entraîne mécaniquement une augmentation de la demande d'aide à domicile.

Entre 2008 et 2020, l'ensemble des emplois à domicile augmenterait ainsi d'environ 20 % et représenterait alors près de 7 700 personnes en équivalents temps plein (soit 1 200 emplois supplémentaires par rapport à 2008). L'évolution se décomposerait de la façon suivante : pour les infirmiers, la hausse serait de + 15,3 % sur la période ; pour l'aide à la vie quotidienne, l'effort en matière de création d'emploi serait un peu plus important (+ 17,1 %). Concernant les aides soignants, pour lesquels on observe un déficit par rapport aux besoins des personnes âgées en début de période, l'augmentation des besoins nécessiterait une hausse de l'emploi de près de 50 %.

Évolution de l'emploi d'aide à domicile (en ETP)

Catégorie de personnel	2008	2010	2015	2020	Évolution 2008-2020 (en %)
Infirmiers, service de soins infirmiers	980	1 010	1 080	1 130	15,3
Aides soignants	440	470	560	650	47,7
Kinésithérapeutes	160	170	180	180	12,5
Aides ménagères, aides à domicile, auxiliaires de vie sociale	4 860	5 030	5 420	5 690	17,1
Ensemble	6 430	6 680	7 240	7 660	19,1

Source : Insee, estimations réalisées à partir des hypothèses du CAS

Méthode : Scénario central de population, méthode « mode de vie »

NB : Ces projections n'intègrent pas les données des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

¹⁶ Les estimations se basent sur les hypothèses du CAS (cf. la partie « Annexes », « Les hypothèses retenues avec le Conseil général des Alpes-Maritimes »).

Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Les emplois précités d'aide à domicile ne tiennent pas compte des services de soins infirmiers à domicile. Un focus mérite donc d'être réalisé ici. Les SSIAD emploient du personnel soignant (infirmiers libéraux et salariés, pédicures libéraux, aides soignants salariés) et du personnel administratif salarié (notamment coordonnateurs qui peuvent effectuer quelques soins mais qui réalisent essentiellement des tâches administratives de direction et de gestion). Ils ont pour objet de prévenir ou de différer l'entrée à l'hôpital ou en établissement d'hébergement et de raccourcir certains séjours hospitaliers. Les interventions se font au domicile des patients ou dans les établissements non médicalisés prenant en charge des personnes âgées.

Cependant, cette source, qui ne fournit que des effectifs physiques et pas d'ETP, exclut toute agrégation avec d'autres sources. Ainsi, bien que nous disposions d'informations sur le nombre de personnes physiques travaillant dans ces services au 1^{er} janvier 2003, il ne nous a pas été possible de réaliser des projections de l'emploi en SSIAD.

Catégorie de personnel	2003
Coordonnateurs	30
Infirmiers salariés	50
Aides soignants	320
Personnel administratif	40
Autres salariés	6
<i>Ensemble des salariés permanents</i>	<i>440</i>
Infirmiers libéraux	340
Pédicures libéraux	40
<i>Ensemble des intervenants libéraux</i>	<i>380</i>
ENSEMBLE	820

Source : Drees (rapports d'activité des Services de soins infirmiers à domicile), données au 1^{er} janvier

Un total de 17 400 emplois induits par la prise en charge des personnes âgées dépendantes à l'horizon 2020

Selon les hypothèses retenues précédemment, l'emploi estimé à domicile¹⁷ et en institution devrait passer de 13 340 ETP en 2008 à près de 17 400 ETP en 2020, soit une croissance d'environ 30 % en douze ans. Avec une évolution de près de 48 %, les emplois en personnel soignant enregistreraient la hausse la plus importante, pendant que les emplois d'aide à la vie quotidienne augmenteraient d'environ 20 %.

Les emplois en personnel soignant représenteraient 42 % du total en 2020 (contre 37 % en 2008), les emplois d'aide à la vie quotidienne 49 % (53 % en 2008). La structure des emplois évoluerait donc en faveur des premiers, grâce à une politique volontariste pour poursuivre et accélérer les progrès de la prise en charge médicale des personnes âgées dépendantes : il s'agit d'augmenter les taux d'encadrement des personnels soignants en institution et de favoriser, grâce à l'APA, le maintien à domicile en améliorant le recours à l'aide professionnelle pour les personnes âgées vivant seules à domicile.

Emploi total induit par la dépendance dans le département des Alpes-Maritimes (en ETP)

Catégorie de personnel	2008	2010	2015	2020	Évolution 2008-2020 (en %)
Personnel médical et paramédical hors infirmiers	440	570	580	580	31,8
Infirmiers	1 660	1 870	2 080	2 180	31,3
Aides soignants et AMP	2 890	3 780	4 370	4 620	59,9
Total du personnel soignant	4 990	6 220	7 030	7 380	47,9
Personnel éducatif, social et d'animation (hors AMP)	160	220	220	250	56,3
Agents de service et agents d'entretien	2 110	2 550	2 550	2 550	20,9
Aides ménagères, aides à domicile, auxiliaires de vie sociale	4 860	5 030	5 420	5 690	17,1
Total du personnel aide à la vie quotidienne	7 130	7 800	8 190	8 490	19,1
Personnel administratif et de direction	550	680	720	740	34,5
Services généraux (hors ménage)	670	790	790	790	17,9
ENSEMBLE	13 340	15 490	16 730	17 400	30,4

Sources : Insee, Conseil général des Alpes-Maritimes
Méthode : Scénario central de population, méthode « mode de vie »

¹⁷ À l'exception des SSIAD

LES RESSOURCES DES MÉNAGES ÂGÉS DANS LES ALPES-MARITIMES

Avant-propos

Dans cette partie, nous allons nous intéresser à l'*ensemble* des ménages âgés, et pas seulement à ceux qui abritent des personnes âgées dépendantes. L'objectif est double :

- décrire le niveau et les disparités de ressources des ménages âgés ;
- mesurer la sensibilité de la distribution de ressources à la structure démographique des ménages âgés.

L'une des questions que pose le vieillissement de la population est celle du financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) dans l'avenir. L'APA, versée par les Conseils généraux depuis 2001, s'adresse à toute personne dépendante âgée de 60 ans ou plus. Elle vise à couvrir certaines dépenses liées à la perte d'autonomie (aide ménagère, aide technique, adaptation du logement,...) à l'exclusion des soins. En fonction de leurs ressources, une participation à ces dépenses est demandée aux bénéficiaires. Il existe deux plafonds de ressources liés au versement de l'APA (*cf. encadré*). Les revenus des ménages sont positionnés au regard de ceux-ci. Dans la mesure où tous les ménages âgés sont potentiellement dépendants, ce dispositif permet de fournir des éléments de charge financière pouvant incomber au département des Alpes-Maritimes.

Deux plafonds de ressources liés au versement de l'APA

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est calculée à partir du revenu mensuel de la personne dépendante. Au revenu fiscal du ménage figurant sur l'avis d'imposition, s'ajoutent 50 % de la valeur locative des immeubles et 80 % de la valeur locative des terrains non bâtis non loués ; ni exploités (patrimoine dormant). Le revenu fiscal se compose des revenus d'activité (salaire, allocation en cas de chômage, etc.), des revenus des professions non salariées, des pensions et retraites, ainsi que des autres catégories de revenus (surtout les revenus du patrimoine).

Il existe deux plafonds de ressources liés au versement de l'APA :

- 1) les ressources de l'allocataire sont inférieures à **669,89 €** par mois (1^{er} plafond) : le bénéficiaire perçoit le montant de l'aide en totalité ;
- 2) les ressources de l'allocataire sont supérieures à **2669,55 €** par mois (second plafond) : le bénéficiaire ne touche que 10 % de l'APA.

Lorsque les ressources de l'allocataire sont comprises entre 669,89 € par mois et 2669,55 € par mois, une participation financière est demandée. Elle varie entre 10 % et 90 % du montant de l'APA.

Des ressources plus élevées qu'en moyenne nationale, mais plus dispersées

Des ressources globalement plus élevées dans les Alpes-Maritimes qu'en France...

Au 1^{er} janvier 2005, les Alpes-Maritimes comptent 173 800 ménages dont le référent fiscal est âgé d'au moins 60 ans. La moitié d'entre eux, soit 96 900 ménages, disposent d'un revenu (au sens de l'APA¹⁸) inférieur à 1 270 euros par mois ; l'autre moitié a un revenu mensuel supérieur à cette somme. En France métropolitaine, le revenu « médian » s'élève à 1 180 euros.

En France comme dans les Alpes-Maritimes, le revenu médian est supérieur dans les ménages composés de plusieurs personnes que dans les ménages composés d'une seule personne.

Revenu médian des ménages âgés au 1^{er} janvier 2005 (en €)

	France métropolitaine	Alpes-Maritimes
Ménages composés d'une seule personne	1 160	1 220
Ménages composés de plusieurs personnes	1 210	1 320
Ensemble des ménages	1 180	1 270

Source : Insee, revenus fiscaux 2004

Champ : Ménages dont le référent fiscal a 60 ans ou plus, le revenu fiscal est positif ou nul

Note de lecture : En France métropolitaine, la moitié des ménages composés d'une seule personne d'au moins 60 ans ont un revenu mensuel inférieur à 1 160 € (revenu médian), l'autre moitié dispose d'un revenu supérieur à ce montant.

... mais plus dispersées

Les ressources des personnes âgées de 60 ans ou plus sont réparties de façon plus inégalitaire dans les Alpes-Maritimes qu'en France. En effet, dans le département, les revenus les plus faibles des 10 % de ménages âgés les plus aisés sont 4,6 fois supérieurs aux revenus les plus élevés des 10 % de ménages âgés les plus modestes. Ce rapport est supérieur d'un point à celui enregistré en France métropolitaine (3,7). Il est aussi le plus important parmi les départements de la région. Avec un rapport de 4,3, les Bouches-du-Rhône sont aussi un département où les écarts de revenus sont très élevés.

Dispersion des revenus des ménages âgés au 1^{er} janvier 2005

	Rapport inter-décile
Alpes-Maritimes	4,6
Bouches-du-Rhône	4,3
Var	4,1
Vaucluse	4,0
Alpes-de-Haute-Provence	3,8
Hautes-Alpes	3,7
France métropolitaine	3,7

Source : Insee, revenus fiscaux 2004

Champ : Ménages dont le référent fiscal a 60 ans ou plus, le revenu fiscal est positif ou nul

Note de lecture : Le rapport inter-décile mesure les inégalités entre « hauts » et « bas » revenus. En France métropolitaine, il est de 3,7, ce qui signifie que les 10 % de ménages âgés les plus aisés ont des ressources 3,7 fois supérieures aux 10 % de ménages âgés les plus modestes.

¹⁸ Cf. la partie « Annexes, définitions, le revenu mensuel « au sens de l'APA » par personne

Davantage de ménages aisés qu'en France métropolitaine, mais aussi davantage de ménages modestes

Dans ce qui suit, nous avons réparti les revenus des ménages âgés de France métropolitaine en dix classes (dix déciles), de telle sorte que chaque tranche corresponde à 10 % des ménages (*voir le découpage des classes de revenus dans le tableau ci-dessous*). Ainsi, 10 % des ménages âgés français disposent de moins de 640 euros par mois, 10 % disposent de revenus mensuels (au sens de l'APA) compris entre 640 euros et 800 euros et ainsi de suite. Grâce à cette répartition, nous avons pu situer le département des Alpes-Maritimes par rapport au territoire métropolitain et aux autres départements de la région.

Comparé à la France métropolitaine, le département des Alpes-Maritimes comprend à la fois une plus forte proportion de ménages âgés très démunis et une part encore plus importante de ménages âgés aux ressources confortables. En effet, les ressources mensuelles (au sens de l'APA) se situent au-dessous de 640 euros par personne pour 12,1 % des ménages âgés dans les Alpes-Maritimes, contre 10 % des ménages âgés de France métropolitaine. À l'autre extrémité, elles dépassent 2 340 euros pour 14,7 % des ménages âgés des Alpes-Maritimes, contre 10 % au niveau national.

Un constat vrai quelle que soit la composition du ménage...

Ces constats sont identiques chez les personnes seules et les ménages constitués de plusieurs personnes.

La part des ménages se situant au-dessous du premier décile métropolitain est plus élevée pour les personnes vivant seules que pour les ménages constitués de plusieurs personnes : 12,9 % contre 11,4 %. À l'inverse, la part des personnes seules se situant au-dessus du dernier décile est un peu plus faible que celle des ménages constitués de plusieurs personnes : 14,3 % contre 15,0 %.

**Répartition des revenus des ménages âgés
selon la composition des ménages au 1^{er} janvier 2005**

Revenu mensuel (au sens APA) par personne	Ménages composés d'une seule personne	Ménages composés de plusieurs personnes	Ensemble des ménages
Jusqu'à 640 €	12,9	11,4	12,1
Plus de 640 € à 800 €	8,5	7,7	8,1
Plus de 800 € à 930 €	8,0	7,8	7,9
Plus de 930 € à 1050 €	8,9	7,6	8,2
Plus de 1050 € à 1180 €	9,0	7,9	8,4
Plus de 1180 € à 1330 €	8,8	8,6	8,7
Plus de 1330 € à 1530 €	8,8	10,2	9,5
Plus de 1530 € à 1820 €	9,7	11,2	10,5
Plus de 1820 € à 2340 €	11,0	12,7	11,9
Plus de 2340 €	14,3	15,0	14,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Revenus fiscaux 2004

Champ : Ménages dont le référent fiscal a 60 ans ou plus, le revenu fiscal est positif ou nul

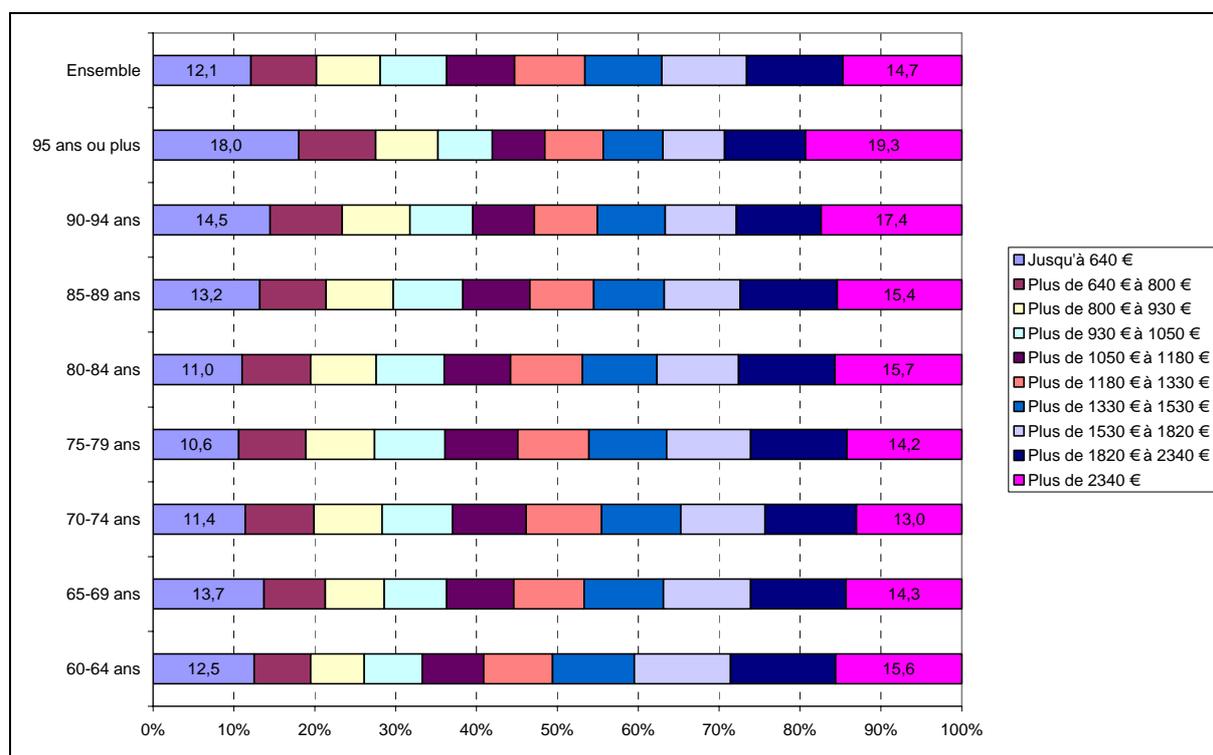
Note de lecture : Dans les Alpes-Maritimes, 10,5 % des ménages âgés ont des revenus mensuels compris entre 1530 et 1820 € : 9,7 % sont composés d'une seule personne et 11,2 % de plusieurs personnes.

... et quel que soit l'âge

Nous avons réparti les ménages par âge quinquennal. Si l'on s'intéresse, comme précédemment, aux deux tranches de revenus les plus extrêmes, on constate que la part des ménages dont le revenu mensuel se situe au-dessous de 640 euros ou au-dessus de 2 340 euros est toujours supérieure à la moyenne métropolitaine (10 %), quelle que soit la tranche d'âge que l'on considère.

La répartition des revenus des ménages varie néanmoins fortement selon la classe d'âge. Ainsi, la part des ménages se situant dans la première tranche de revenus varie de 10,6 % chez les 75-79 ans à 18,0 % chez les 95 ans ou plus. Dans la dernière tranche de revenus, elle est de 13,0 % chez les 70-74 ans et atteint 19,3 % chez les 95 ans ou plus. Les 95 ans ou plus constituent ainsi une catégorie de ménages particulière, puisque c'est là où l'on trouve à la fois la part de ménages la plus modeste et la part la plus aisée.

**Répartition des revenus des ménages
selon l'âge au 1^{er} janvier 2005**



Source : Insee, revenus fiscaux 2004

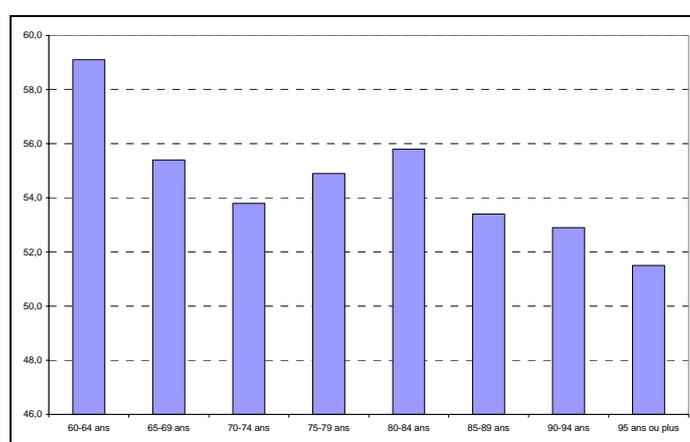
Champ : Ménages dont le référent fiscal a 60 ans ou plus, le revenu fiscal est positif ou nul

Note de lecture : Dans les Alpes-Maritimes, 18,0 % des ménages âgés de 95 ans ou plus ont des revenus mensuels inférieurs à 640 € et 19,3 % des revenus mensuels supérieurs à 2 340 €.

Des différences selon les générations beaucoup moins accentuées que dans les autres départements de la région

Dans les Alpes-Maritimes, chez les ménages âgés, les ressources diffèrent selon les générations. Chez les nouveaux retraités, les ressources sont globalement plus élevées que parmi les générations plus anciennes. Chez les 60-69 ans, on trouve en effet encore des revenus d'activité et les effets de carrière peuvent expliquer les disparités de ressources. Après 70 ans, âge à partir duquel se concentrent la majorité des personnes âgées dépendantes, les revenus d'activité se font rares : la part de ménages disposant de ressources mensuelles par personne supérieures à 1 180 euros par mois est plus faible. Elle diminue davantage après 85 ans, en lien avec l'augmentation de la part de personnes vivant seules à domicile.

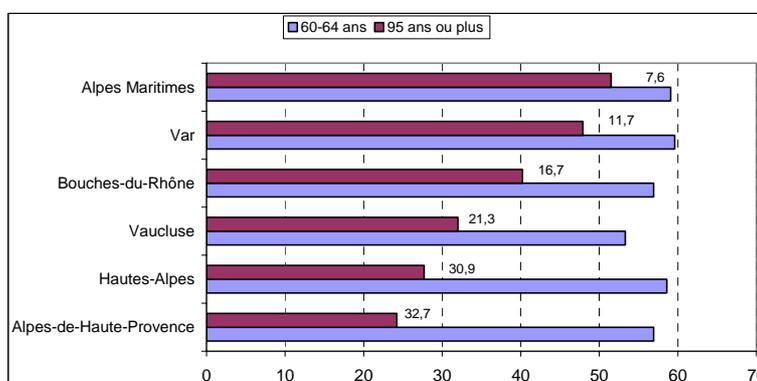
Part des ménages (en %) disposant de plus de 1 180 € par mois, selon l'âge du référent fiscal du ménage



Source : Insee, revenus fiscaux 2004
 Champ : Ménages dont le référent fiscal a 60 ans ou plus, le revenu fiscal est positif ou nul
 Note de lecture : Dans les Alpes-Maritimes, 51,5 % des ménages dont le référent fiscal est âgé de 95 ans ou plus ont des revenus mensuels supérieurs à 1 180 €.

Ces différences selon les générations sont moins marquées dans les Alpes-Maritimes que dans les autres départements de la région. Les revenus du patrimoine, plus élevés dans le département qu'ailleurs dans la région, peuvent en être l'une des explications (*cf. encadré*).

Part des ménages (en %) disposant de plus de 1 180 € par mois, selon le département



Source : Insee, revenus fiscaux 2004
 Champ : Ménages dont le référent fiscal a 60 ans ou plus, le revenu fiscal est positif ou nul
 Note de lecture : Dans les Alpes-Maritimes, 59,1 % des ménages dont l'âge du chef est compris entre 60 et 64 ans ont des revenus mensuels supérieurs à 1 180 €, contre 51,5 % des ménages dont le référent fiscal est âgé de 95 ans ou plus. Cela représente un écart de 7,6 points. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, cet écart s'élève à 32,7 points.

Dans les Alpes-Maritimes, les revenus du patrimoine atténuent les effets de carrière

La composition du revenu déclaré et, surtout, la part des « autres revenus » dans le revenu fiscal varient d'un département à l'autre. Les « autres revenus » comprennent essentiellement des revenus du patrimoine :

- les revenus des valeurs et capitaux mobiliers imposables au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). Cela exclut les revenus défiscalisés comme le livret A et une partie des produits de placements soumis à prélèvement libératoire ;
- les revenus fonciers nets : loyers, fermages, parts de SCI, affichage ;
- les revenus accessoires : Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) non professionnels, Bénéfices Non Commerciaux (BNC) non professionnels, recettes brutes de locations meublées non professionnelles.

Dans les Alpes-Maritimes, la part de ces revenus du patrimoine dans le revenu fiscal est supérieure à celle observée dans les autres départements de la région. Au 1^{er} janvier 2007, chez les ménages âgés de 60 à 74 ans, elle est de 12,4 % (contre 8,6 à 10,6 % dans les autres départements) et elle atteint 15,3 % pour les ménages dont le référent est âgé de 75 ans ou plus (10,0 à 12,3 % dans les autres départements).

Ainsi, chez les ménages âgés des Alpes-Maritimes, les effets générations dûs à des carrières différentes sont fortement atténués par l'existence de revenus du patrimoine conséquents.

23 600 ménages déclarent des ressources par personne inférieures au premier plafond de l'APA

Sur les 173 800 ménages des Alpes-Maritimes dont la personne de référence a 60 ans ou plus, 23 600, soit 13,6 %, disposent de ressources par personne inférieures au premier plafond de l'APA. Cette proportion est plus élevée chez les personnes vivant seules (14,5 %) que chez les ménages composés de plusieurs personnes (12,7 %). Si ces ménages n'étaient constitués que de personnes âgées dépendantes, la prise en charge des dépenses liées à leur perte d'autonomie serait totale.

À l'inverse, 17 600 ménages, soit 10,2 % des ménages (qu'ils soient composés d'une ou de plusieurs personnes) disposent de ressources supérieures au second plafond. Pour ces ménages les plus aisés, la part des dépenses prises en charge par l'APA se limiterait à 10 %.

Les ménages pour lesquels la prise en charge par l'APA varierait de 10 à 90 % sont les plus nombreux : ils constituent 76,3 % de l'ensemble des ménages dont le référent est âgé de 60 ans ou plus.

Les tableaux ci-dessous positionnent les ménages selon les deux plafonds de l'APA. Ils sont déclinés selon l'âge et la composition des ménages.

Répartition des ménages au 1^{er} janvier 2005 selon le revenu, l'âge et les plafonds de l'APA - Ensemble des ménages

Revenu mensuel (au sens APA) par personne	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85-89 ans	90-94 ans	95 ans ou plus	Ensemble
En dessous du 1 ^{er} plafond APA (moins de 669,89 €)	3 600	4 700	4 400	3 900	3 600	1 700	1 200	400	23 600
Entre le 1 ^{er} et le 2 nd plafond APA (entre 669,89 € et 2669,55 €)	19 900	23 700	26 600	25 400	21 700	8 600	5 500	1 200	132 600
Au dessus du 2 nd plafond APA (plus de 2669,55 €)	2 800	3 100	3 000	3 100	3 100	1 300	900	300	17 600
Ensemble	26 300	31 600	34 000	32 500	28 400	11 600	7 600	1 900	173 800

Source : Insee, revenus fiscaux 2004
 Champ : Ménages dont le référent fiscal a 60 ans ou plus, le revenu fiscal est positif ou nul
 Note de lecture : Dans les Alpes-Maritimes, 23 600 ménages ont des revenus mensuels par personne inférieurs au premier plafond de l'APA.

Répartition des ménages au 1^{er} janvier 2005 selon le revenu, l'âge et les plafonds de l'APA - Ménages composés d'une seule personne

Revenu mensuel (au sens APA) par personne	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85-89 ans	90-94 ans	95 ans ou plus	Ensemble
En dessous du 1 ^{er} plafond APA (moins de 669,89 €)	1 300	1 800	1 900	2 100	2 200	1 200	1 000	300	11 900
Entre le 1 ^{er} et le 2 nd plafond APA (entre 669,89 € et 2669,55 €)	6 600	8 700	11 000	12 400	12 500	5 700	4 000	900	61 900
Au dessus du 2 nd plafond APA (plus de 2669,55 €)	800	1 000	1 200	1 500	1 800	900	700	200	8 300
Ensemble	8 800	11 600	14 200	16 000	16 500	7 800	5 700	1 500	82 100

Source : Insee, revenus fiscaux 2004
 Champ : Ménages dont le référent fiscal a 60 ans ou plus, le revenu fiscal est positif ou nul
 Note de lecture : Dans les Alpes-Maritimes, 11 900 ménages composés d'une seule personne ont des revenus mensuels inférieurs au premier plafond de l'APA.

**Répartition des ménages au 1^{er} janvier 2005 selon le revenu, l'âge et les plafonds de l'APA
- Ménages composés de plusieurs personnes**

Revenu mensuel (au sens APA) par personne	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85-89 ans	90-94 ans	95 ans ou plus	Ensemble
En dessous du 1^{er} plafond APA (moins de 669,89 €)	2 300	2 900	2 500	1 800	1 300	500	300	100	11 700
Entre le 1^{er} et le 2nd plafond APA (entre 669,89 € et 2669,55 €)	13 300	15 000	15 500	13 000	9 200	3 000	1 500	300	70 700
Au dessus du 2nd plafond APA (plus de 2669,55 €)	2 000	2 100	1 800	1 600	1 300	400	200	50	9 400
Ensemble	17 500	20 000	19 700	16 500	11 900	3 900	1 900	400	91 800

Source : Insee, revenus fiscaux 2004

Champ : Ménages dont le référent fiscal a 60 ans ou plus, le revenu fiscal est positif ou nul

Note de lecture : Dans les Alpes-Maritimes, 11 700 ménages composés de plusieurs personnes ont des revenus mensuels par personne inférieurs au premier plafond de l'APA.

Zoom sur les ménages dont le référent fiscal est âgé de 70 ans ou plus

Dans cette partie, nous nous concentrerons sur les ménages des Alpes-Maritimes dont le référent fiscal est âgé d'au moins 70 ans. En effet, la dépendance survient plus fréquemment à partir de cet âge qu'entre 60 et 70 ans.

Éléments de cadrage

Le revenu médian des ménages dont le chef est âgé d'au moins 60 ans est légèrement inférieur aux ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 ans ou plus : 1 250€ contre 1 270€.

Revenu médian des ménages âgés au 1^{er} janvier 2005 (en €)

	France métropolitaine	Alpes-Maritimes
Ménages composés d'une seule personne	1 130	1 220
Ménages composés de plusieurs personnes	1 150	1 300
<i>Ensemble des ménages</i>	<i>1 140</i>	<i>1 250</i>

Source : Insee, revenus fiscaux 2004

Champ : Ménages dont le référent fiscal a 70 ans ou plus, le revenu fiscal est positif ou nul

Note de lecture : Dans les Alpes-Maritimes, la moitié des ménages composés d'une seule personne d'au moins 70 ans ont un revenu mensuel inférieur à 1 220 € (revenu médian), l'autre moitié dispose d'un revenu supérieur à ce montant.

Les ressources sont également très dispersées.

Dispersion des revenus des ménages âgés au 1^{er} janvier 2005

	Rapport inter-décile
Alpes-Maritimes	4,5
Bouches-du-Rhône	4,1
Var	3,9
Vaucluse	3,8
Alpes-de-Haute-Provence	3,7
Hautes-Alpes	3,6
France métropolitaine	3,6

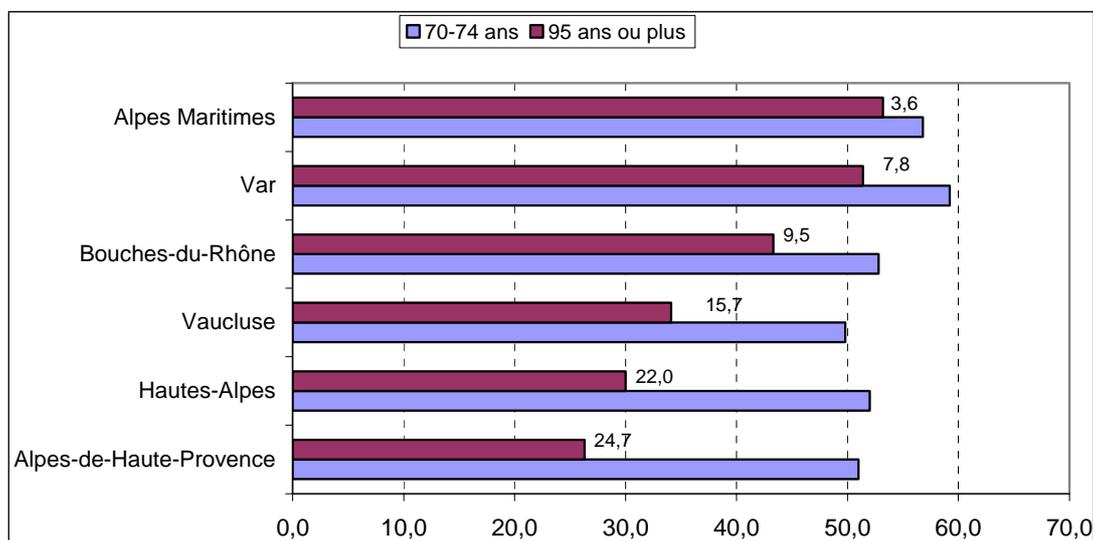
Source : Insee, revenus fiscaux 2004

Champ : Ménages dont le référent fiscal a 70 ans ou plus, le revenu fiscal est positif ou nul

Note de lecture : Le rapport inter-décile mesure les inégalités entre « hauts » et « bas » revenus. En France métropolitaine, il est de 3,6, ce qui signifie que les 10 % de ménages âgés les plus aisés ont des ressources 3,6 fois supérieures aux 10 % de ménages âgés les plus modestes.

Enfin, les différences de génération entre les 70-74 ans et les 95 ans ou plus sont très peu prononcées dans le département par rapport aux autres départements de la région.

Part des ménages (en %) disposant de plus de 1 140 € par mois, selon le département



Source : Insee, revenus fiscaux 2004

Champ : Ménages dont le référent fiscal a 70 ans ou plus, le revenu fiscal est positif ou nul

Note de lecture : Dans les Alpes-Maritimes, 56,8 % des ménages dont l'âge du chef est compris entre 70 et 74 ans ont des revenus mensuels supérieurs à 1 140 €, contre 53,2 % des ménages dont le référent fiscal est âgé de 95 ans ou plus. Cela représente un écart de 7,6 points. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, cet écart s'élève à 24,7 points.

Une forte concentration des ménages près du premier plafond de l'APA

Les ménages dont le référent est âgé de 70 ans ou plus, au nombre de 115 900, représentent 66,7 % de l'ensemble des ménages âgés de 60 ans ou plus. Parmi eux, 13,1 % disposent de ressources par personne inférieures au premier plafond de l'APA. S'ils n'étaient constitués que de personnes dépendantes, ils percevraient le montant de l'aide en totalité. 10,1 % disposent de ressources supérieures au deuxième plafond : ils ne percevraient alors que 10 % du montant de l'aide. La grande majorité des ménages se situent donc dans des niveaux de ressources compris entre les deux plafonds, qui sont assortis de participations financières allant de 10 % à 90 %.

Participation financière potentielle des ménages dont le référent fiscal a au moins 70 ans au 1^{er} janvier 2005

Participation du bénéficiaire à l'APA	Nombre de ménages	Part (en %)
Aucune	15 200	13,1
Inférieure à 90 %	89 000	76,8
90 % ou plus	11 700	10,1
Ensemble	115 900	100,0

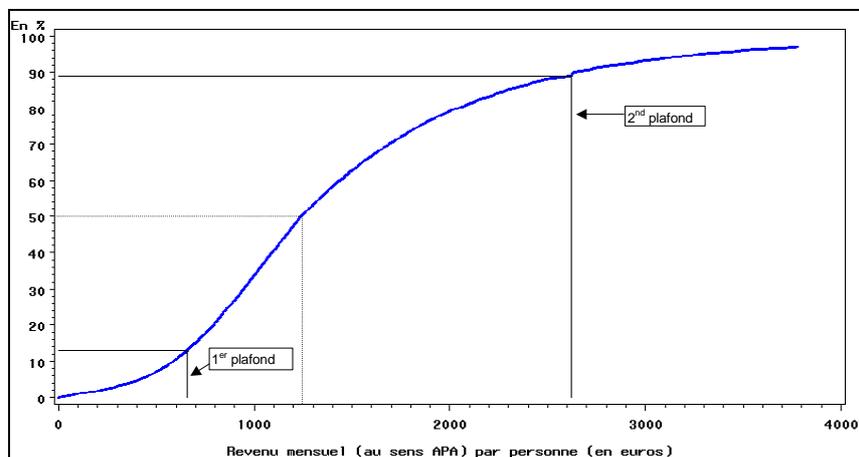
Source : Insee, revenus fiscaux 2004

Champ : Ménages dont le référent fiscal a 70 ans ou plus, le revenu fiscal est positif ou nul

Note de lecture : Dans les Alpes-Maritimes, parmi les ménages dont le référent fiscal est âgé d'au moins 70 ans, 15 200 ont des revenus mensuels par personne inférieurs au premier plafond de l'APA : s'ils n'étaient composés que de personnes dépendantes, ils toucheraient la totalité de l'aide. Ils représentent 13,1 % de l'ensemble des ménages dont le chef est âgé d'au moins 70 ans.

Le graphique ci-dessous vient compléter le tableau précédent, puisqu'il permet de déterminer, pour chaque niveau de revenu, quelle est la part de ménages qui y est associée. Ainsi, 50 % des ménages dont le chef est âgé d'au moins 70 ans ont des revenus inférieurs à 1 250 euros (revenu médian).

Fonction de répartition des revenus des ménages dont le référent fiscal a au moins 70 ans au 1^{er} janvier 2005



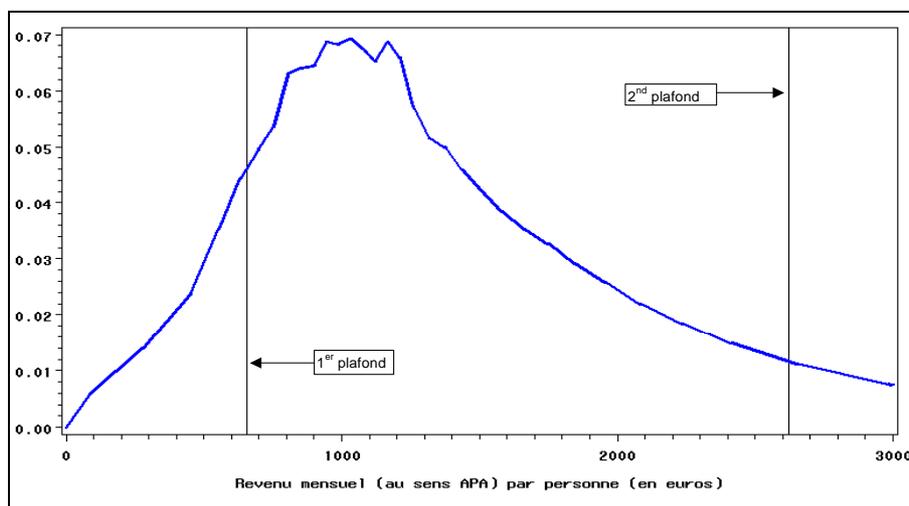
Source : Insee, revenus fiscaux 2004

Champ : Ménages dont le référent fiscal a 70 ans ou plus, le revenu fiscal est positif ou nul

Note de lecture : La fonction de répartition (ou courbe de fréquence cumulée) donne la part des ménages dont le revenu mensuel APA par personne est inférieur à un certain montant. Ainsi, environ 90 % des ménages dont le référent fiscal a au moins 70 ans ont des ressources inférieures au second plafond APA.

Le graphique qui suit permet quant à lui de positionner l'ensemble des ménages (dont le chef fiscal est âgé d'au moins 70 ans) au regard des deux plafonds de l'APA. On constate une forte concentration des ménages près du 1^{er} plafond APA : chez les 70 ans ou plus, les ressources sont fortement concentrées entre 900 et 1 200 euros par personne.

Fonction de densité des revenus des ménages dont le référent fiscal a au moins 70 ans au 1^{er} janvier 2005



Source : Insee, revenus fiscaux 2004

Champ : Ménages dont le référent fiscal a 70 ans ou plus, le revenu fiscal est positif ou nul

Note de lecture : La surface en dessous de la courbe représente l'ensemble des ménages des Alpes-Maritimes dont le référent fiscal a 70 ans ou plus. Les traits noirs positionnent les plafonds APA. L'échelle de gauche représente la fréquence unitaire des ménages (en %). Les ressources de ces ménages sont essentiellement concentrées entre 900 et 1 200 € par personne.

D'ici à 2020, la démographie pèserait légèrement sur la distribution des revenus

D'ici 2020, la structure des ressources des ménages âgés dépendra de nombreux paramètres. Outre l'évolution du cadre législatif de financement des retraites, les effets de carrière viendront se greffer, avec l'arrivée aux grands âges de générations ayant occupé des emplois plus qualifiés que leur aînés mais ayant également connu des parcours plus erratiques, liés à l'augmentation du chômage. De même, à cet horizon, la pérennité du dispositif APA sous sa forme actuelle n'est pas assurée.

Élaborer des hypothèses visant à simuler les ressources futures des ménages âgés serait donc un exercice empreint d'une grande fragilité. Néanmoins, parmi l'ensemble des facteurs ayant une incidence sur cette structure de ressource future, la composante démographique, qui traduit que, toutes choses égales par ailleurs, les ressources varient avec l'âge et la composition des ménages, peut être isolée.

Par suite, si l'on substitue à la structure démographique des ménages de 2005 celle des ménages de 2020, tout en conservant inchangés la structure des ressources et les plafonds de l'APA, on simule une situation qui serait celle que l'on observerait aujourd'hui si le vieillissement 2005-2020 avait déjà eu lieu.

Selon ce scénario qui prolongerait les tendances récentes en termes d'espérance de vie et de comportements de cohabitation, le nombre de ménages dont le référent est âgé de 70 ans ou plus serait de 144 400 (contre 115 900 en 2005), soit une augmentation d'environ 25 %.

Évolution du nombre de ménages dont le référent fiscal a 70 ans ou plus entre 2005 et 2020 selon l'âge du référent

Tranche d'âge	Nombre de ménages en 2005	Nombre de ménages en 2020	Évolution 2005-2020 (en %)
70-74 ans	34 000	46 100	35,7
75-79 ans	32 500	35 700	9,9
80-84 ans	28 400	28 000	-1,4
85-89 ans	11 600	21 000	80,4
90-94 ans	7 600	10 300	34,9
95 ans ou plus	1 900	3 400	82,3
Ensemble	115 900	144 400	24,6

Source : Insee, revenus fiscaux 2004, enquête annuelle de recensement 2005, Omphale
Champ : Ménages dont le référent fiscal a 70 ans ou plus, le revenu fiscal est positif ou nul
Note de lecture : En 2020, les Alpes-Maritimes compteraient 46 100 ménages dont le référent fiscal serait âgé de 70 à 74 ans. Cela représenterait une augmentation de 35,7 % par rapport à 2005.

Cet état de fait, conjugué à l'augmentation projetée du nombre de personnes très âgées, jouerait dans le sens d'une hausse légèrement plus soutenue du nombre de ménages aux faibles ressources (en deçà du premier plafond de l'APA) : ces derniers augmenteraient d'environ 27 %, contre un peu plus de 24 % pour les autres ménages âgés.

Cependant, comme nous l'avons vu plus haut, la part de personnes âgées dépendantes dans l'ensemble de la population âgée n'évoluerait que très peu d'ici 2020, voire baisserait légèrement. La charge financière incombant au département des Alpes-Maritimes devrait donc suivre l'évolution démographique du nombre de ménages âgés : l'APA pourrait être versée intégralement à 4 000 ménages de plus qu'en 2005, tandis que son montant pourrait varier entre 10 % et 90 % pour 21 500 ménages supplémentaires.

**Évolution du nombre de ménages dont le référent fiscal a 70 ans ou plus
entre 2005 et 2020
selon les plafonds APA**

Revenu mensuel (au sens APA) par personne	2005	2020	Évolution 2005-2020 (en %)
En dessous du 1^{er} plafond APA (moins de 669,89 €)	15 200	19 400	27,1
Entre le 1^{er} et le 2nd plafond APA (entre 669,89 € et 2669,55 €)	89 000	110 500	24,2
Au dessus du 2nd plafond APA (plus de 2669,55 €)	11 700	14 500	24,3
Ensemble	115 900	144 400	24,6

Source : Insee, revenus fiscaux 2004, enquête annuelle de recensement 2005, Omphale
 Champ : Ménages dont le référent fiscal a 70 ans ou plus, le revenu fiscal est positif ou nul
 Note de lecture : En 2020, le nombre de ménages dont le revenu mensuel se situerait en dessous du premier plafond APA serait de 19 400. Cela représenterait une augmentation de 27,1 % par rapport à 2005.

BIBLIOGRAPHIE

- Insee Première (Mormiche P.) (2000) : « *Le handicap se conjugue au pluriel* », n°742, octobre.
- Insee Première (Aliaga C.) (2000) : « L'aide à domicile en faveur des personnes âgées », n°744, octobre.
- Insee Paca (Aulagnier M., Davin B.) (2004) : « *8 500 personnes âgées dépendantes supplémentaires en 2030 dans les Bouches-du-Rhône* », Sud Insee l'essentiel, n°73, septembre.
- Insee (Duée M., Rebillard C.) (2004) : « *La dépendance des personnes âgées : une projection à long terme* », Document de travail, Direction des études et synthèses économiques, avril.
- Insee Paca (Brulon F.) (2006) : « *Approche de la dépendance dans les Hautes-Alpes à l'horizon 2015* », Rapport d'étude, n°7, septembre.
- Insee Nord-Pas-de-Calais (Antonov-Zafirov P., Daubaire A.) (2008) : « *Dépendance des personnes âgées : état des lieux et perspectives dans le Pas-de-Calais* », Profils, n°35, mars.
- Insee Lorraine (Lemmel F., Moreau G.) (2009) : « *Vivre et vieillir en Meurthe-et-Moselle : projection à l'horizon 2020* », Économie Lorraine, n°155, février.
- Colin C. (2000) : « *Le nombre de personnes âgées dépendantes d'après l'enquête Handicaps-incapacités-dépendance* », Drees, Études et Résultats, n°97, décembre.
- Eenschooten M. (2001) : « *Les personnes âgées en institution en 1998 : catégories sociales et revenus* », Drees, Études et Résultats, n°108, mars.
- Gaymu J. (2008) : « *Comment les personnes dépendantes sont-elles entourées en 2030 ? Projections européennes* », Ined, Population et sociétés, n°444, avril.
- Mantovani J., Rolland C., Andrieu S. (2008) : « *Étude sociologique sur les conditions d'entrée en institution des personnes âgées et les limites du maintien à domicile* », Drees, Série Études et Recherches, n°83, novembre.

Définitions

La dépendance des personnes âgées est définie par des incapacités à effectuer des actes de la vie quotidienne (s'habiller, se déplacer, faire sa cuisine, etc.). Il existe de nombreuses grilles d'évaluation pour la mesurer.

Les grilles d'évaluation de la dépendance

Les trois principales grilles d'évaluation de la dépendance sont les suivantes :

- **La grille Colvez** est un indicateur simple mesurant la perte de mobilité, parfois croisée avec l'existence ou non de troubles psychiques (pertes de mémoire). Elle constitue alors un indicateur appelé Ehpa (du nom de l'enquête auprès des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées).
- **La grille Katz** évalue la capacité de la personne à réaliser six activités de la vie quotidienne et définit 8 niveaux de dépendance.
- **La grille Aggir** (Autonomie gérontologique groupe iso-ressources) est un « outil multidimensionnel de mesure de l'autonomie, à travers l'observation des activités qu'effectue seule la personne âgée » (Bontout et al., 2002) : s'habiller, se repérer dans le temps et l'espace, s'alimenter, se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur. Cette grille répartit les personnes dans six groupes Gir, les personnes dépendantes appartenant aux groupes 1 à 4 (des plus dépendantes aux moins dépendantes).

Selon les grilles d'évaluation retenues, le nombre de personnes âgées dépendantes estimé peut varier fortement. Ainsi, en 1999 en métropole, on comptait 1 400 000 personnes dépendantes de 60 ans ou plus selon la grille Colvez, 700 000 selon la grille Katz et 800 000 selon la grille Aggir. Dans cette étude, c'est l'outil Aggir, bien connu des Conseils généraux, qui a été retenu.

L'outil Aggir

Aggir (Autonomie gérontologique groupe iso-ressources) est un outil multidimensionnel qui permet de mesurer l'autonomie à travers l'observation des activités qu'effectue, seule, la personne âgée.

Il comprend dix variables discriminantes :

- *cohérence* : converser et/ou se comporter de façon logique et sensée ;
- *orientation* : se repérer dans le temps, les moments de la journée et dans les lieux ;
- *toilette* : assurer son hygiène corporelle ;
- *habillement* : s'habiller, se déshabiller, choisir ses vêtements ;
- *alimentation* : se servir et manger les aliments préparés ;
- *hygiène de l'élimination* : assurer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale ;
- *transferts* : se lever, se coucher, s'asseoir ;
- *déplacement à l'intérieur du logement ou de l'institution* (éventuellement avec canne, fauteuil roulant ou déambulateur) ;
- *déplacement à l'extérieur* : à partir de la porte d'entrée, à pied ou en fauteuil ;
- *communication à distance* : utiliser les moyens de communication (téléphone, alarme, sonnette).

Chaque variable a trois modalités :

- A : fait seul, totalement, habituellement et correctement ;
- B : fait partiellement, ou non habituellement, ou non correctement ;
- C : ne fait pas.

Aggir comprend également sept variables illustratives :

- gestion ;
- achats ;
- cuisine ;
- suivi des traitements ;
- ménage ;
- activités de temps libre ;
- transports.

À partir des réponses aux dix variables discriminantes (notes A, B, C), un algorithme attribue des points. Chaque personne est ensuite associée à un **groupe iso-ressources** (Gir) en fonction du « score » qu'elle a obtenu. Un Gir rassemble les personnes qui ont besoin d'une même quantité d'heures de soins. On peut donc retrouver dans un même groupe des personnes qui ont des profils d'incapacités différents.

On distingue six groupes iso-ressources¹⁹ :

- ❖ Le Gir 1 comprend les personnes confinées au lit ou au fauteuil et ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale. Celles-ci nécessitent une présence continue d'intervenants.
- ❖ le Gir 2 est composé de deux sous-groupes : d'une part, les personnes confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ; d'autre part, celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices. Le déplacement à l'intérieur est possible mais la toilette et l'habillage ne sont pas faits ou sont faits partiellement.
- ❖ Le Gir 3 regroupe les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement ou plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. La toilette et l'habillage ne sont pas faits ou sont faits partiellement. L'hygiène de l'élimination nécessite l'aide d'une tierce personne.
- ❖ Le Gir 4 comprend les personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillage, mais la plupart s'alimentent seules. Ce groupe comprend également les personnes qui n'ont pas de problèmes locomoteurs mais qui ont besoin d'aide pour les activités corporelles et les repas.
- ❖ Le Gir 5 est composé des personnes qui assurent seules leurs déplacements à l'intérieur de leur logement, s'alimentent et s'habillent seules. Elles peuvent nécessiter une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.
- ❖ Le Gir 6 regroupe les personnes qui n'ont pas perdu leur autonomie pour les actes discriminants de la vie quotidienne.

Afin de pouvoir bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la personne doit être préalablement classée en groupe iso ressources.

Le revenu mensuel « au sens de l'APA » par personne

L'allocation personnalisée d'autonomie, versée par les Conseils généraux, apporte une aide aux personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile ou hébergées en établissement, qui se trouvent dans l'incapacité d'assumer les conséquences de leur perte d'autonomie (Gir 1 à 4). L'APA est calculée à partir du revenu mensuel de la personne dépendante. Afin de ne pas confondre cette notion avec le revenu par unité de consommation, nous avons choisi de parler de revenu mensuel « au sens de l'APA » qui reprend les ressources utilisées pour calculer le montant de l'APA. En effet, selon le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, « si l'APA est versée à l'un ou au deux membres d'un couple résidant conjointement à domicile, les ressources de l'une ou des deux personnes sont calculées en divisant le total des revenus du couple par 1,7²⁰ ».

¹⁹ Dans l'étude, les Gir 1 à 4 regroupent la population dépendante ; les Gir 1 et 2 constituent la population fortement dépendante.

²⁰ <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces/personnes-agees/grands-dossiers/allocation-personnalisee-autonomie-apa/apa-domicile.html>

Dans la partie « Les ressources des ménages âgés dans les Alpes-Maritimes », nous avons donc calculé un revenu mensuel « au sens de l'APA » par personne de la façon suivante :

- 1) Le ménage est composé d'une seule personne : le « revenu mensuel (au sens APA) » est calculé à partir du revenu fiscal du ménage.
- 2) Le ménage est composé de plusieurs personnes (chaque ménage pouvant contenir plusieurs allocataires) : on divise le revenu fiscal par la taille du ménage, puis on le multiplie par 1,7.

Cas d'un couple :

Revenu mensuel « au sens de l'APA » par personne = $1.7 * \text{revenus du ménage} / 2$

Cas d'un ménage composé de trois personnes :

Revenu mensuel « au sens de l'APA » par personne = $1.7 * \text{revenus du ménage} / 3$

Sources

L'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance (HID) 1998-1999

L'enquête « Handicaps-Incapacités-Dépendance » (HID) a été réalisée par l'Insee d'octobre 1998 à fin 2001, en collaboration avec les principaux organismes de recherche ainsi qu'avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Elle s'est déroulée en deux temps :

- L'enquête HID98 (institution) a été menée en 1998 auprès de 14 600 personnes vivant dans les structures médico-sociales hébergeant des personnes âgées (maisons de retraite autonomes ou dépendantes d'un hôpital, avec ou sans « Section de cure médicale », services de longs séjours hospitaliers).
- L'enquête HID99 (domicile) a été réalisée fin 1999, après l'enquête de repérage « Vie quotidienne et santé » (VQS) qui a eu lieu en même temps que le recensement de la population de mars 1999. L'échantillon est constitué de 20 000 personnes « en incapacités », tirées parmi les répondants à l'enquête VQS (360 000 répondants).

Les thèmes abordés dans le questionnaire HID sont les maladies, les déficiences (pertes ou dysfonctionnements de diverses parties du corps ou du cerveau), les incapacités (difficultés ou impossibilités dans la réalisation des actes élémentaires ou plus complexes) et les désavantages (difficultés ou impossibilités que rencontre une personne à remplir les rôles sociaux).

Une nouvelle enquête handicap-santé est en cours (HID 2008-2009), mais les résultats ne pourront être exploitables avant 2010 : l'enquête a été réalisée au 2^e trimestre 2008 en ménages ordinaires et elle est prévue pour le 4^e trimestre 2009 en institution.

Les rapports d'activité des Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) 2002

Les rapports d'activité des SSIAD (Services de Soins Infirmiers À Domicile) en 2002 de la Drees fournissent l'effectif physique par catégorie de personnel, au 1^{er} janvier 2003, par département. Les SSIAD emploient du personnel soignant (infirmiers libéraux et salariés, pédicures libéraux, aides soignants salariés) et du personnel administratif salarié (coordonnateurs qui peuvent effectuer quelques soins mais réalisent essentiellement des tâches administratives de direction et de gestion, autres personnels administratifs).

Les hypothèses retenues avec le Conseil général des Alpes-Maritimes

Choix du scénario de projection de population

Pour projeter la population d'un territoire, le modèle Omphale (outil méthodologique de projections d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves) élaboré par l'Insee fait évoluer la pyramide des âges de cette population (donnée à une date fixée) à partir de trois composantes : la natalité, la mortalité et les migrations. Pour cette étude, trois scénarios de projections démographiques, détaillés ci-dessous, ont été alors possibles. Le Conseil général des Alpes-Maritimes a choisi de retenir le scénario central.

- Le *scénario central* correspond à une évolution tendancielle de la mortalité et au maintien de la fécondité et des comportements migratoires observés au cours de la période 1990-2005 dans le département des Alpes-Maritimes. Plus précisément, l'hypothèse centrale retient une évolution tendancielle à la baisse de la mortalité pour chaque sexe et chaque âge selon le rythme observé au cours des 15 dernières années (1988-2002). L'évolution de la mortalité dans le département des Alpes-Maritimes est supposée parallèle à celle de la métropole (pas de rattrapage).
- Le scénario « *mortalité basse* » ou « *espérance de vie haute* » fait évoluer l'espérance de vie du département parallèlement à l'évolution métropolitaine du scénario correspondant. Ce dernier est établi avec des gains progressifs d'espérance de vie à la naissance, pour atteindre environ 88,2 ans pour les femmes et 82,1 ans pour les hommes en 2030.
- Le scénario « *mortalité haute* » ou « *espérance de vie basse* » est élaboré selon le même principe. L'espérance de vie cible en 2030 atteint 85,4 ans pour les femmes et 79,4 ans pour les hommes.

Choix de la méthode d'estimation de la dépendance

Afin d'étudier la dépendance des personnes âgées dans le département des Alpes-Maritimes, le Conseil général a choisi la méthode « mode de vie ». La méthode « mode de vie » consiste à utiliser la structure du département par sexe, âge et mode de vie (vit seul / vit à domicile avec d'autres personnes / vit en institution) pour mesurer la dépendance. En effet, ces trois variables sont explicatives de la dépendance.

1^{ère} étape :

On calcule des taux de dépendance pour la métropole, pour les trois modes de vie, à l'aide des résultats de l'enquête HID 1998-1999.

2^{nde} étape :

- On applique ces taux de dépendance à la population du département au 1^{er} janvier 1999 répartie par sexe, âge et mode de vie pour obtenir une estimation de la population dépendante de 60 ans ou plus.
- On projette la population du département par mode de vie. Puis on applique les taux de dépendance métropolitains (trois séries) au département selon le scénario suivant : au cours de la période de projection, le taux de dépendance national recule au rythme annuel de 0,13 année pour les hommes avant 80 ans et de 0,11 année après ; de 0,14 année pour les femmes avant 80 ans et de 0,13 année après. Par exemple, le taux de dépendance des hommes de 75 ans en 2009 est égal au taux de dépendance des hommes de 73,7 ans en 1999.

Hypothèses sur les emplois induits par la dépendance

L'emploi à domicile

Schématiquement, l'emploi d'aide à domicile est obtenu à l'aide de l'effectif de la population âgée dépendante, du taux de recours²¹ à un intervenant professionnel et du temps moyen passé auprès d'une personne âgée dépendante. Pour estimer l'emploi à domicile en 2005 et son évolution jusqu'en 2020, le Conseil Général des Alpes-Maritimes a retenu les hypothèses du CAS (Centre d'Analyse Stratégique) :

- Le taux de recours à un infirmier, service de soins infirmiers, kinésithérapeute, aide ménagère, aide à domicile, auxiliaire de vie sociale est inchangé de 2003 à 2020, car les besoins sont supposés satisfaits en 2003.
- Le taux de recours à un aide-soignant évolue. Dans son rapport, le CAS fait l'hypothèse que le taux de personnes âgées dépendantes faisant appel à un aide soignant dans le cadre d'un SSIAD passe pour les personnes en Gir 1 ou 2 de 24 % en 2003 à 33 % en 2008, puis se stabilise. Pour les personnes en Gir 3 ou 4, il passe de 12 % en 2003 à 16 % en 2008, puis à 33 % en 2025. Il s'agit d'améliorer la réponse aux besoins des personnes âgées dépendantes.
- Le temps moyen passé par un intervenant professionnel auprès d'un bénéficiaire reste le même de 2003 à 2020 pour les personnes qui ne vivent pas seules. Cela suppose que leurs besoins sont satisfaits en 2003 grâce à l'aide professionnelle et à l'aide de l'entourage et que ces deux sources d'aide seront invariantes dans le temps.
- Par contre, le CAS relève un déficit d'aide en termes de volume horaire vis-à-vis des personnes âgées dépendantes qui vivent seules. Il émet comme solution l'augmentation du temps financé par l'APA pour ces personnes âgées dépendantes qui vivent seules de 47 heures à l'horizon 2025 pour celles en Gir 1 ou 2 et de 63 heures pour celles en Gir 3 ou 4. Cela suppose que les pouvoirs publics favorisent le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes par une augmentation sensible du financement de l'aide professionnelle par le biais de l'APA. On a aussi émis l'hypothèse que les personnes âgées dépendantes qui vivent seules et ne bénéficient pas de l'APA augmenteraient leur volume d'aide professionnelle comme celles qui bénéficient de l'APA afin de répondre à leurs besoins en utilisant une autre source de financement que l'APA.

Le taux d'encadrement en institution

Le Conseil général des Alpes-Maritimes a décidé de panacher les hypothèses du CAS concernant le taux d'encadrement du personnel en institution. Ainsi, le choix a été fait de retenir l'hypothèse basse du CAS pour toutes les catégories de personnel, à l'exception du personnel soignant (infirmiers, aides soignants et aides médico-psychologiques, personnel médical et paramédical) pour lequel l'hypothèse haute du CAS est privilégiée.

Hypothèse basse du CAS

Les évolutions reposent sur l'**hypothèse de croissance progressive des effectifs soignants** en rapport avec la progression de la dépendance des personnes hébergées et un effort soutenu sur l'animation pour s'adapter aux besoins futurs des personnes âgées dépendantes. Les évolutions des taux d'encadrement correspondent à deux phases distinctes :

- *Sur la période 2005-2010*, un effort soutenu est fait pour rattraper le retard en matière de taux d'encadrement, particulièrement sur le taux d'encadrement soignant. On fait par ailleurs progresser les taux d'encadrement en personnel de service et en personnel d'animation. Cette phase de rattrapage passe par :
 - la poursuite du processus de médicalisation : le nombre de postes supplémentaires correspond à 26 000 ETP au niveau national, sans compter les postes liés aux ouvertures de

²¹ Le taux de recours est égal au rapport entre le nombre de personnes âgées dépendantes faisant appel à une aide et le nombre total de personnes âgées dépendantes.

- places. Cet effort permet d'atteindre un taux de 0,28 en 2010 pour le personnel soignant (y compris AMP) ;
- un effort pour améliorer la prise en compte des besoins pour les actes de la vie sociale des résidents en augmentant le taux de personnel d'animation (11 300 ETP supplémentaires au niveau national).
 - *Sur 2010-2025*, les évolutions des taux d'encadrement reposent sur un effet structurel lié à la hausse du niveau de dépendance des résidents. Le taux d'encadrement en personnel soignant atteint 36 % en 2025. Parallèlement, le nombre de personnels en charge de l'administration augmente avec le nombre de personnels à gérer.

Hypothèse haute du CAS

Les évolutions reposent sur **l'hypothèse de croissance rapide, diversifiée et durable des personnels** pour s'adapter aux besoins futurs des personnes âgées dépendantes. Les évolutions des taux d'encadrement correspondent, à nouveau, à deux phases distinctes :

- *Sur la période 2005-2010*, un effort très conséquent est mis en œuvre pour rattraper le retard en matière de taux d'encadrement, particulièrement sur le taux d'encadrement en personnel soignant. Le taux de personnel en contact avec les personnes âgées atteint 63 %.
- Cette phase de rattrapage passe par :
- la poursuite et l'accélération du processus de médicalisation : le nombre de postes supplémentaires correspond à 62 600 ETP au niveau national, dont 6 000 pour les infirmières et 11 600 pour les personnels médicaux et paramédicaux. Cet effort permet d'atteindre un taux de 35 % pour le personnel soignant (y compris AMP) ;
 - un effort pour améliorer la prise en compte des besoins pour les actes de la vie sociale des résidents en augmentant le taux de personnel d'animation (15 300 ETP supplémentaires au niveau national) ;
- *Sur la période 2010-2025*, les évolutions des taux d'encadrement reposent sur un effet structurel lié à la hausse du niveau de dépendance des résidents. Le taux d'encadrement en personnel soignant atteint un peu moins de 42 %. Parallèlement, le nombre de personnels en charge de l'administration augmente avec le nombre de personnels à gérer.